

BROCHURE DE CONVOCATION



Bureaux
Office



OVHcloud

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES ACTIONNAIRES**

JEUDI 16 FÉVRIER 2023 À 14H



BIENVENUE

à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'OVHcloud

16 février 2023 à 14 heures

La Condition Publique
14 place Faidherbe
59100 Roubaix

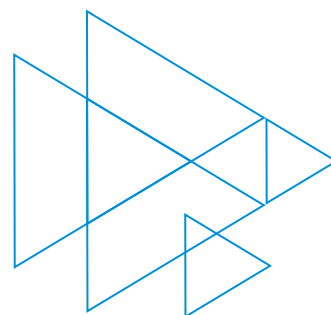
Sommaire

1	Participer et voter à l'assemblée générale	2
2	Ordre du jour	7
3	Présentation de la Société	8
4	Présentation des États financiers de l'exercice	16
5	Présentation du Gouvernement d'Entreprise	20
6	Projets de résolutions et rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions	34
7	Contacts	41



Informations - actionnaires :
WWW.OVHCLLOUD.COM

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Michel Paulin - Directeur Général

Octave Klabla - Fondateur et Président

Madame, Monsieur, chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous faire part de la tenue de la prochaine assemblée générale des actionnaires d'OVHcloud qui se tiendra le 16 février 2023 à 14 h 00 à la Condition Publique à Roubaix.

Cette assemblée générale est pour nous l'opportunité de revenir sur les faits marquants de l'exercice écoulé mais aussi de vous présenter les nouvelles offres du Groupe, ses succès et ses ambitions à moyen terme.

La présente brochure de convocation comprend toutes les informations utiles pour vous prononcer sur les projets de résolutions soumis par votre Conseil d'administration. Elle détaille également les modalités de participation à cette assemblée générale.

L'assemblée générale est un moment fort dans la vie d'une société cotée et nous vous encourageons à y participer pleinement en votant et en posant vos questions.

Octave Klabla et Michel Paulin

PARTICIPER ET VOTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tous les actionnaires peuvent prendre part à cette assemblée générale quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

Conformément à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale, soit le **14 février 2023 à zéro heure, heure de Paris**, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par Uptevia soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constatée par une **attestation de participation** délivrée par ces derniers, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou de demande de carte d'admission.

Pour assister personnellement à l'assemblée générale

Les actionnaires souhaitant assister personnellement à l'assemblée générale doivent faire une demande de **carte d'admission** le plus tôt possible pour recevoir la carte en temps utile.

Demande de carte d'admission par voie postale

- ▶ Les actionnaires au nominatif doivent cocher la case A en haut du formulaire de vote envoyé avec l'avis de convocation et inscrire (ou vérifier) leur nom, prénom et adresse en bas à droite du formulaire puis dater et signer, et le retourner à l'aide de l'enveloppe T également jointe à l'adresse suivante :
 - **Uptevia – Assemblée Générale – Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.**
 - Cette demande doit parvenir à Uptevia au plus tard le **lundi 13 février 2023**.

▶ Les actionnaires au porteur doivent :

- soit cocher la case A en haut du formulaire de vote envoyé avec l'avis de convocation et inscrire (ou vérifier) leur nom, prénom et adresse en bas à droite du formulaire puis dater et signer, et le faire parvenir à leur intermédiaire financier ;
 - soit demander à celui-ci qu'une carte d'admission leur soit adressée.
- ▶ L'intermédiaire financier justifiera directement de la qualité d'actionnaire auprès de Uptevia par la production d'une attestation de participation. Si un actionnaire au porteur n'avait pas reçu sa carte d'admission en temps utile, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation, qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire au bureau d'accueil de l'assemblée.

La carte d'admission sera envoyée aux actionnaires qui en font la demande par courrier postal.

Demande de carte d'admission par Internet

- ▶ Les actionnaires au nominatif peuvent demander une carte d'admission par Internet en faisant une demande en ligne sur la plateforme sécurisée VOTACCESS, accessible via le site Uptevia à l'adresse suivante : www.uptevia.com
 - Les titulaires d'actions inscrites au nominatif pur devront se connecter au site Planetshares avec leurs codes d'accès habituels.
 - Les titulaires d'actions inscrites au nominatif administré devront se connecter au site Planetshares en utilisant leur numéro d'identifiant qui se trouve en haut et à droite de leur formulaire de vote reçu avec l'avis de convocation.
 - Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le numéro 01 55 77 40 57.
 - Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif (pur ou administré) devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS. Il pourra cliquer sur l'icône « Participer au vote », en bas à droite de l'écran ou accéder à la rubrique « Mes avoirs » puis « Mes droits de vote » et cliquer sur l'icône « Participer au vote ». Il sera ensuite redirigé vers la plateforme de vote en ligne, VOTACCESS, où il pourra demander une carte d'admission.
- ▶ Les actionnaires au porteur souhaitant participer en personne à l'assemblée générale et dont l'établissement teneur de compte permet l'accès à VOTACCESS peuvent demander une carte d'admission en se connectant au portail « bourse » de son établissement teneur de compte.

Pour voter à distance ou se faire représenter à l'assemblée générale

Les actionnaires peuvent voter ou se faire représenter par Internet ou par voie postale.

Pour voter ou donner pouvoir au Président de l'assemblée générale par voie postale

Les actionnaires au nominatif reçoivent automatiquement le formulaire de vote, joint à l'avis de convocation. Les actionnaires au porteur peuvent se procurer un formulaire de vote auprès de l'intermédiaire qui gère leurs titres.

Une fois en possession d'un formulaire de vote, les actionnaires doivent :

- ▶ **Pour voter :**
 - Cocher la case B et suivre les instructions pour voter avant de dater et signer le formulaire ;
- ▶ **Pour donner pouvoir au Président de l'assemblée générale :**
 - Cocher la case H avant de dater et signer le formulaire.

Les actionnaires au nominatif peuvent ensuite retourner le formulaire de vote dûment complété à l'adresse suivante :

Uptevia – Assemblée Générale – Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex

Pour les actionnaires au porteur, ils peuvent directement retourner le formulaire de vote à leur intermédiaire financier habilité qui assure la gestion de leur compte titres. Celui-ci justifiera de leur qualité d'actionnaire et retournera le formulaire à Uptevia, accompagné d'une attestation de participation.

Toute demande devra lui parvenir au plus tard six jours avant l'assemblée générale.

Les actionnaires au porteur doivent ensuite retourner leur formulaire de vote, dûment rempli et signé, à leur intermédiaire financier.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent parvenir à Uptevia au plus tard le **lundi 13 février 2023**.

Pour désigner ou révoquer un mandataire par correspondance (voie postale ou courriel)

L'actionnaire peut notifier la désignation d'un mandataire tiers (toute autre personne que le Président de l'assemblée) ou la révocation par courrier postal à l'aide du formulaire de vote reçu, soit directement pour les actionnaires au nominatif (au moyen de l'enveloppe T jointe à la convocation postale, le cas échéant), soit par le teneur du compte titres pour les actionnaires au porteur à l'adresse suivante :

Uptevia – Assemblée Générale – Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex

L'article R.22-10-24 du Code de commerce permet également la notification de la désignation et/ou de la révocation d'un mandataire par voie électronique.

Les notifications de désignation ou de révocation doivent être faites au moyen du formulaire de vote à envoyer en pièce jointe d'un courriel à l'adresse suivante : **Paris_France_CTS_mandats@uptevia.pro.fr**. Le courriel devra être revêtu d'une signature électronique obtenue par

l'actionnaire auprès d'un tiers habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, et doit contenir les informations suivantes : *assemblée générale OVH Groupe, 16 février 2023 à 14 h 00, nom, prénom, adresse, références bancaires complètes du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire.*

En plus de cette procédure, les actionnaires au porteur doivent également joindre dans le courriel une copie d'une attestation de participation établie par l'intermédiaire financier habilité teneur de leur compte et doivent, en plus, impérativement demander à leur intermédiaire financier d'envoyer une confirmation écrite à Uptevia par courrier à l'adresse suivante :

Uptevia – Assemblée Générale – Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les courriels et/ou confirmations écrites de l'intermédiaire financier devront être réceptionnés au plus tard le **mercredi 15 février 2023 à 15 h 00 (heure de Paris)**.

Vote à distance ou par procuration par Internet (via VOTACCESS)

- ▶ Les actionnaires au nominatif qui souhaitent voter ou donner procuration par Internet avant l'assemblée générale peuvent accéder à la plateforme VOTACCESS, via le site Uptevia (www.uptevia.com) :
 - les titulaires d'actions au nominatif pur devront se connecter au site Planetshares avec leurs codes d'accès habituels,
 - les titulaires d'actions au nominatif administré devront se connecter au site Planetshares en utilisant leur numéro d'identifiant qui se trouve en haut à droite du formulaire de vote reçu avec l'avis de convocation.
 - Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le numéro 01 55 77 40 57.
 - Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif (pur ou administré) devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS. Il pourra cliquer sur l'icône « Participer au vote » en bas à droite de l'écran ou accéder à la rubrique « Mes avoirs » puis « Mes droits de vote » et cliquer sur l'icône « Participer au vote ». Il sera redirigé vers la plateforme de vote en ligne, VOTACCESS, où il pourra saisir ses instructions de vote, ou désigner ou révoquer un mandataire.
- ▶ Les actionnaires au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré à VOTACCESS et leur propose ce service pour l'assemblée générale pourront voter ou donner procuration par Internet. Ils devront se connecter sur le portail Internet de leur établissement teneur de compte, à l'aide de leurs codes d'accès habituels, puis accéder au portail « bourse » de celui-ci et enfin à la plateforme VOTACCESS qui leur permettra de voter, de désigner ou révoquer un mandataire.

La plateforme sécurisée dédiée à l'assemblée générale VOTACCESS sera ouverte à compter du **vendredi 27 janvier 2023 au mercredi 15 février 2023 à 15 h 00**, heure de Paris. Il est toutefois recommandé aux actionnaires de ne pas attendre cette date ultime pour se connecter au site.



Questions écrites

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la Société conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le vendredi 10 février 2023.

Les questions doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce.

Demandes d'inscriptions de points à l'ordre du jour ou de projet de résolutions

Les demandes motivées d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales en vigueur, doivent être adressées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, et être réceptionnées au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale (soit le 22 janvier 2023).

Ces demandes doivent être accompagnées :

- ▶ du point à mettre à l'ordre du jour ainsi que de sa motivation ; ou
- ▶ du texte des projets de résolutions, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs ; et
- ▶ d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R. 225-71 du Code de commerce.

Conformément à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce, la liste des points ajoutés à l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions seront publiés sur le site Internet de la Société : corporate.ovhcloud.com/fr/investor-relations/general-meeting/

Il est en outre rappelé que l'examen par l'assemblée générale des points à l'ordre du jour et des résolutions qui seront présentés est subordonné à la transmission par les intéressés, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte de leurs titres dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

Informations et documents mis à la disposition des actionnaires

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de la Société et sur le site Internet de la Société.

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE VOTE ?

Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this , date and sign at the bottom of the form

A JE DÉSIRE ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire // I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form

B JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE / I HEREBY APPOINT THE CHAIRMAN OF THE MEETING (Cf. au verso (3))

C JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4) / I HEREBY APPOINT: See reverse (4) pour me représenter à l'Assemblée / to represent me at the Meeting (M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name)

D JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST (Cf. au verso (2) - See reverse (2))

E RÉSOLUTIONS NON AGRÉES PAR LE CONSEIL, le cas échéant.

F Inscrivez ici : vos nom, prénom et adresse ou vérifiez s'ils y figurent déjà.

G Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante : In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box.

H DATER ET SIGNER ICI.

POUR ASSISTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : cochez ici.

POUR DONNER POUVOIR À L'ASSEMBLÉE : cochez ici et datez puis signer en H sans rien remplir.

POUR DONNER POUVOIR : cochez ici et inscrivez les coordonnées de la personne à désigner.

POUR VOTER PAR CORRESPONDANCE : cochez ici et suivez les instructions.

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES EN SCÉANCE, le cas échéant, renseignez ce cadre.

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account
Nominatif Registered
Porteur Bearer
Vote simple Single vote
Vote double Double vote
Nombre d'actions Number of shares
Nombre de voix - Number of voting rights

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
Convoquée le 16 Février 2023 à 14h00
la Condition Publique
Place Faidherbe, 59100 Roubaix

COMBINED GENERAL MEETING
February 16th, 2023 at 2:00 p.m
la Condition Publique
Place Faidherbe, 59100 Roubaix

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Sur les projets de résolutions non agréés, je vote en noircissant la case correspondant à mon choix. On the draft resolutions not approved, I cast my vote by shading the box of my choice.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	A	B
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	C	D
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	E	F
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	G	H
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	I	J
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	K	L
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante : In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box.

- Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée générale. / I appoint the Chairman of the general meeting.

- Je m'abstiens. / I abstain from voting.

- Je donne procuration [cf. au verso renvoi (4)] à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom / I appoint [see reverse (4)] Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.

Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard :
To be considered, this completed form must be returned no later than:

sur 1^{ère} convocation / on 1st notification
13 février 2023 / February 13th, 2023

sur 2^{ème} convocation / on 2nd notification

à l'Assemblée / to the meeting
à la société / to the company

« Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (carte d'admission / vote par correspondance / pouvoir au président / pouvoir au Président de l'Assemblée générale) ou si le formulaire est renvoyé sans être daté et signé, le pouvoir au Président de l'Assemblée générale s'applique automatiquement au Président de l'Assemblée générale. »
"If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / postal vote / power of attorney to the President / power of attorney to the Chairman of the General Meeting) or if the form is returned undated and unsigned, the power of attorney to the Chairman of the General Meeting automatically applies as a proxy to the Chairman of the General Meeting."

Vous assistez personnellement à l'assemblée

1. Cochez la case A.
2. Datez et signez la case H.

Vous n'assistez pas personnellement à l'assemblée

Vous souhaitez voter par correspondance

1. Cochez la case D et suivez les instructions.
2. Datez et signez la case H.

Cadre E :

Ce cadre n'est à remplir que pour voter sur des résolutions qui seraient présentées par des actionnaires et non agréées par le Conseil d'administration. Pour voter il convient de noircir la case correspondant à votre choix.

Cadre G :

Ce cadre doit être renseigné pour le cas où des amendements ou des nouvelles résolutions seraient présentées en cours de séance. Si vous ne souhaitez pas voter contre (vote contre par défaut), vous devez noircir la case correspondant à votre choix : donner pouvoir au Président de voter en votre nom ; ou s'abstenir ; ou donner procuration pour voter en votre nom, en précisant le nom du mandataire.

Vous souhaitez donner pouvoir au Président de l'assemblée

1. Cochez la case B.
2. Datez et signez la case H.

Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Vous souhaitez être représenté par un mandataire

1. Cochez la case C et remplissez les informations de votre mandataire.
2. Datez et signez la case H.



1

PARTICIPER ET VOTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Comment se rendre à l'assemblée générale ?

COMMENT SE RENDRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

La Condition Publique – 14, place Faidherbe, 59100 Roubaix



En voiture : parking gratuit au niveau de Pneu Time sur le boulevard Bearepaire.



En métro : ligne 2, arrêt Eurotéléport.



En tramway : ligne R (Roubaix), arrêt Eurotéléport.



En bus : Lignes L4, 33, 34, 35, arrêt « Condition Publique ».



En V'Lille : La station Condition Publique se situe Boulevard Bearepaire.

À vélo : des arceaux sont situés à l'extérieur de la Condition Publique.

ORDRE DU JOUR

2

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2022.
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2022.
3. Approbation des dépenses et charges visés à l'article 39.4 du Code général des impôts.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2022.
5. Approbation des conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.
6. Renouvellement du mandat de M. Miroslaw Klabá en qualité d'administrateur, du Conseil d'administration de la Société.
7. Renouvellement du mandat de Mme Isabelle Tribotté en qualité d'administratrice du Conseil d'administration de la Société.
8. Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes de la Société.
9. Vote sur la rémunération versée au cours de l'exercice 2022 ou attribuée au titre du même exercice à M. Octave Klabá, à raison de son mandat de Président du Conseil d'administration (vote ex-post).
10. Vote sur la rémunération versée au cours de l'exercice 2022 ou attribuée au titre du même exercice à M. Michel Paulin, à raison de son mandat de Directeur général (vote ex-post).
11. Approbation des informations relatives à la rémunération 2022 des mandataires sociaux (hors dirigeant mandataire social) mentionnées à l'article L. 225 -37-3 I du Code de commerce.
12. Vote de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2023 (vote ex-ante).
13. Vote sur la politique de rémunération du Directeur général au titre de l'exercice 2023 (vote ex -ante).
14. Vote sur la politique de rémunération des mandataires sociaux (hors dirigeant mandataire social) au titre de l'exercice 2023 (vote ex-ante).
15. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

16. Modification de l'article 21 – commissaires aux comptes.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

17. Pouvoirs pour formalités.

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

3.1 NOTRE ACTIVITÉ ET NOS SOLUTIONS

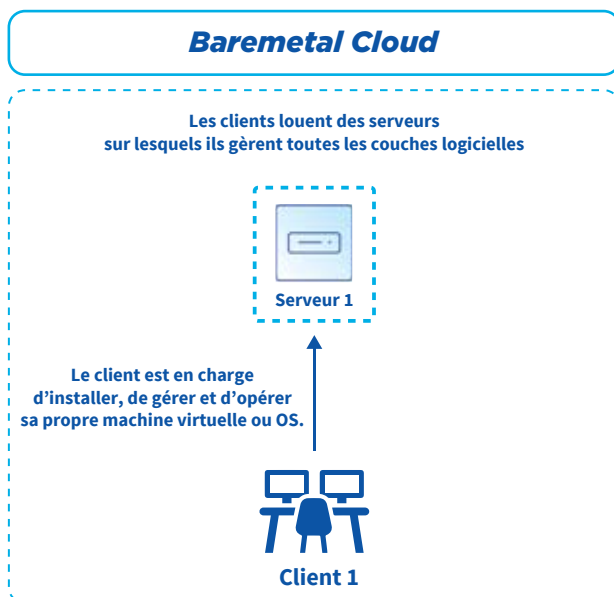
3.1.1 Une offre complète de solutions

3.1.1.1 Cloud privé

OVHcloud propose deux offres principales de cloud privé : le *Baremetal Cloud* et le *Hosted Private Cloud*.

Baremetal Cloud

Le service de *Baremetal Cloud* d'OVHcloud fournit des serveurs physiques dédiés aux clients, qui ont un contrôle total sur le serveur, y compris le choix du système d'exploitation. Le *Baremetal Cloud* leur permet d'avoir une expérience similaire à celle qu'ils auraient avec des solutions sur site gérées par leurs équipes internes, tout en profitant des avantages offerts par l'externalisation.



L'offre principale de *Baremetal Cloud* d'OVHcloud commercialise des serveurs haut de gamme et des offres de services de moyen à haut niveau. OVHcloud dispose également d'une offre à prix modeste commercialisée sous la gamme « Eco », avec les produits « So You Start » et « Kimsufi », utilisant des serveurs rénovés qui fournissent des services de qualité à un coût réduit, tout en améliorant l'efficacité environnementale.

Les services de *Baremetal Cloud* offrent aux entreprises clientes une puissance informatique de haut niveau et des accords de niveau de service stricts, dans un environnement sécurisé adapté aux applications sensibles. Le serveur peut être personnalisé pour répondre aux besoins du client, et peut être exploité sans qu'il soit nécessaire d'allouer la capacité du serveur à des machines virtuelles par le biais d'un hyperviseur, ce qui permet au client d'utiliser la pleine capacité du serveur. Toute capacité inutilisée peut être déployée en quelques minutes, bien que la capacité totale soit limitée par celle du serveur dédié.

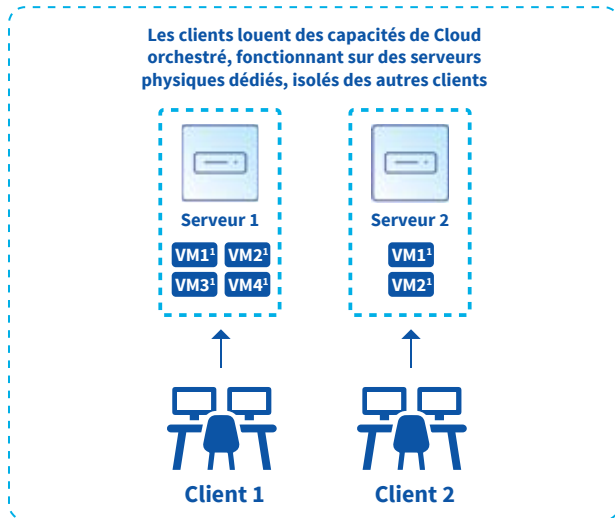
Les clients du *Baremetal Cloud* paient des frais mensuels qui dépendent des niveaux de performance qu'ils sélectionnent. Ils peuvent également choisir des options (telles que la personnalisation du serveur ou la sauvegarde des données) moyennant des frais supplémentaires.

Les principaux usages des services *Baremetal Cloud* comprennent le calcul de données complexes, les opérations à faible latence, le streaming, les jeux en ligne, les applications d'entreprise critiques telles que les ERP et CRM.

Hosted Private Cloud

OVHcloud propose des services de *Hosted Private Cloud* à ses clients professionnels, fournissant des serveurs entièrement gérés par OVHcloud, y compris le système d'exploitation et la couche de virtualisation, en partenariat avec les offres de VMware ou Nutanix.

Hosted Private Cloud



Note : 1. VM : machine virtuelle.

Au sein de son service de *Hosted Private Cloud*, OVHcloud propose deux offres principales : (i) *Essential* et (ii) *Premier*.

- *Essential* permet aux clients de bénéficier de serveurs dédiés et virtualisés, entièrement gérés par OVHcloud, avec un niveau de service de 99,9%. Les clients d'*Essential* sont principalement des entreprises de taille moyenne.
- *Premier* fournit des serveurs virtualisés dédiés haut de gamme, et inclut la gestion du stockage virtuel et des sauvegardes ainsi qu'un support 24/7, avec un niveau de service de 99,9%. Les serveurs sont certifiés pour héberger des informations provenant de clients de divers secteurs sensibles, notamment la santé en France (certification HDS), en Allemagne, en Italie, au Royaume-Uni et en Pologne, et la finance, y compris les paiements par carte de crédit (certification PCI DSS). Les clients *Premier* sont principalement les grandes entreprises et les clients du secteur public qui cherchent à passer à un fournisseur de services cloud.

Les services de *Hosted Private Cloud* d'OVHcloud fournissent aux clients un accès privé à des serveurs, à niveaux élevés de performance, qui peuvent être personnalisés pour répondre aux exigences spécifiques du client. Il répond aux besoins des clients qui recherchent l'isolement et la sécurité, des ressources évolutives et la résilience.

Les principaux usages des services de *Hosted Private Cloud* comprennent le déploiement dans le cadre de stratégies de cloud hybride, l'encodage de médias, l'analyse de big data, la reprise après sinistre, ainsi que le stockage et le traitement de données sensibles dans des secteurs clés tels que la santé, la finance et le secteur public.

3.1.1.2 Cloud public

OVHcloud propose des solutions de cloud public basées sur des technologies *open source* telles que OpenStack (une plateforme qui permet de déployer des ressources de traitement, de stockage et de mise en réseau) et Kubernetes (une plateforme d'orchestration de conteneurs, devenue un standard de marché). L'utilisation de ces plateformes standard offre aux clients une capacité de transfert de données facile et un accès volontairement transparent au code

source, facilitant la réversibilité et éliminant le « verrouillage par le fournisseur ». Cette caractéristique de l'offre OVHcloud est particulièrement attrayante pour les clients qui cherchent à déployer des stratégies de multi-cloud.

Les solutions de cloud public offrent aux utilisateurs une capacité de calcul pratiquement illimitée, la seule contrainte étant la capacité totale installée du fournisseur de cloud. Il est possible de déployer de nouvelles instances de cloud public automatiquement et en quelques secondes. Comme le service de cloud public est basé sur des serveurs partagés, les options de personnalisation sont définies par OVHcloud. Les niveaux de service sont élevés étant donné la flexibilité de l'architecture matérielle.

Les clients du cloud public paient de la capacité qu'ils utilisent réellement. Le modèle d'OVHcloud offre beaucoup plus de prévisibilité que les modèles utilisés par les hyperscalers et de nombreux autres concurrents. En particulier, contrairement aux hyperscalers, OVHcloud ne facture pas de frais supplémentaires pour les transferts de données sortants ou les appels API, sauf pour les stockages block et archive, et pour les services localisés en Asie-Pacifique.

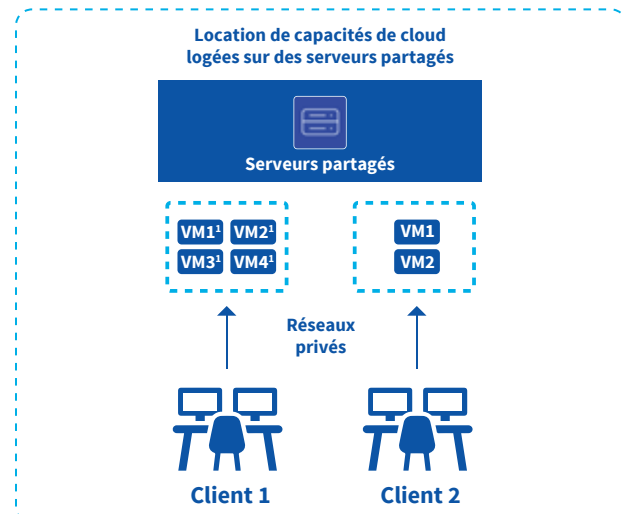
L'offre de cloud public du Groupe fournit trois services de cloud computing de base : la performance informatique (le *compute*), le stockage et les capacités réseau.

Les clients des solutions de cloud public OVHcloud peuvent choisir des services de cloud public entièrement évolutifs sur des machines virtuelles qui sont hébergées sur des serveurs et des réseaux partagés.

Le service de cloud public d'OVHcloud est intéressant pour les clients qui recherchent des ressources hautement évolutives, avec des demandes de gestion de pics importants sur plusieurs sites d'accès, et un degré élevé de résilience. Ce service est utilisé pour les applications à forte demande et les services qui utilisent de grands volumes de données, comme le streaming vidéo et musical.

Les clients du cloud public d'OVHcloud peuvent également choisir parmi un certain nombre de logiciels à la demande (SaaS) fonctionnant sur les serveurs du cloud public d'OVHcloud. En particulier, OVHcloud propose à ses clients des accès aux solutions de messagerie et de calendrier Microsoft Exchange, aux solutions de stockage et de gestion des données SharePoint et à la suite logicielle professionnelle Office365.

Public cloud

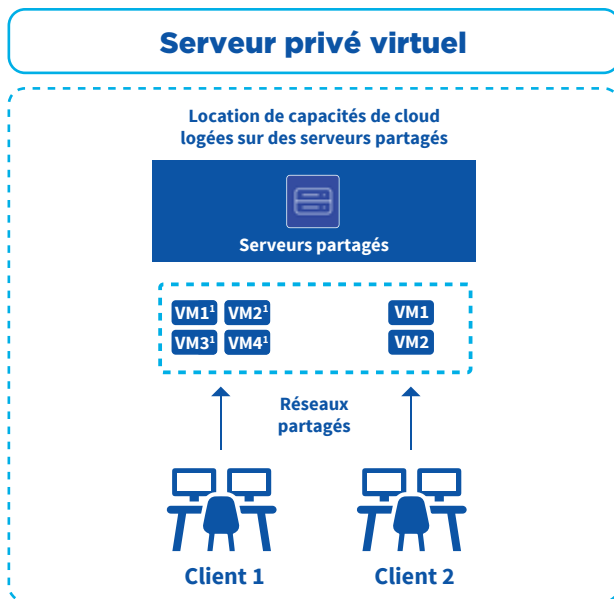


Note : 1. VM : machine virtuelle.

Serveur privé virtuel

OVHcloud offre également une option de serveur privé virtuel, fournissant des capacités informatiques situées sur des serveurs partagés, mais avec des machines virtuelles isolées par l'utilisation de réseaux privés virtuels.

L'option de serveur privé virtuel est intéressante pour les clients qui recherchent des ressources sur mesure, en particulier pour les opérations de courte durée avec des charges de travail et une demande de serveur volatiles. Les solutions de serveurs privés virtuels sont principalement utilisées pour les tests d'applications et autres projets ponctuels, la gestion des pics de charge de courte durée et les fonctions de sauvegarde.



Platform-as-a-Service (PaaS)

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, OVHcloud est en train de développer et de mettre en œuvre une offre PaaS complète qu'elle a l'intention de superposer à ses produits IaaS de cloud privé et de cloud public. En plus de développer des produits en interne, OVHcloud a annoncé plusieurs partenariats et acquisitions, dans le but d'accélérer son plan de développement, ce qui lui permet de proposer 81 solutions IaaS et PaaS à ses clients à la fin de l'exercice 2022, principalement dans les domaines suivants :

- ▶ **Storage.** OVHcloud propose aujourd'hui à ses clients un portefeuille complet d'offres de stockage telles que *Object Storage S3 (High Performance et Standard)*, *Block Storage*, *File Storage*, *Snapshot & Backup* et *Archive* ;
- ▶ **DataBase-as-a-Service.** Les logiciels de gestion des données permettent aux utilisateurs de gérer leurs bases de données afin de permettre les requêtes et les mises à jour. Il comprend des programmes qui exécutent des requêtes sur les données et fournissent une représentation visuelle des données dans des formats tels que les feuilles de calcul, permettant aux utilisateurs de construire des applications plus rapidement et d'automatiser la gestion des bases de données. OVHcloud a annoncé un partenariat en avril 2021 avec MongoDB, et en juillet 2021 avec Aiven pour rendre disponibles plusieurs types de base de données sur l'infrastructure d'OVHcloud ;

- ▶ **AI, Machine Learning & Analytics.** Les solutions d'intelligence artificielle et d'analytique comprennent des outils et des services soutenant l'analyse et la présentation des données. OVHcloud est particulièrement avancée dans les solutions de calcul haute performance pour l'intelligence artificielle et le *machine learning*, et entend poursuivre son développement dans ce domaine. En avril 2022 OVHcloud a annoncé l'acquisition de ForePaaS, une société spécialisée dans le domaine de l'*analytics* ;
- ▶ **Security & Encryption.** OVHcloud élargit son offre de solutions de gestion de l'accès aux identités et de chiffrement, y compris le chiffrement de bout en bout qui sécurise les données des clients dans tous les états. En juillet 2021 OVHcloud a annoncé l'acquisition de BuyDRM, une société américaine spécialisée dans ce domaine ;
- ▶ **Application platforms.** Les plateformes d'applications sont des solutions logicielles de serveur *back-end* fournissant aux développeurs un environnement d'exécution et de développement.

3.1.1.3 Webcloud et autres

OVHcloud propose des services de Webcloud depuis sa création en 1999. Avec sa position de leader sur le marché français et de fortes positions ailleurs en Europe, l'offre Webcloud assure une base de revenus stable et récurrente et une croissance régulière.

OVHcloud offre trois solutions principales aux clients du cloud web :

- ▶ **Web hosting et noms de domaine.** Cela comprend la location de capacité sur des serveurs web, permettant aux clients de connecter leurs sites web à Internet, ainsi que l'enregistrement, le renouvellement et le transfert de noms de domaine. Les clients peuvent choisir des forfaits de base offrant un ou quelques sites Web seulement, ou des forfaits destinés aux professionnels et aux développeurs qui souhaitent héberger plusieurs sites web, ainsi que des adresses électroniques et des options de stockage. OVHcloud propose à ses clients des services supplémentaires, tels que les certificats SSL (*Secure Socket Layer*), qui permettent des connexions sécurisées entre un serveur Web et un navigateur ;
- ▶ **Téléphonie et connectivité.** Les clients peuvent acheter des systèmes de VoIP (*Voice over IP*) et permettant des utilisations telles que les standards téléphoniques et les systèmes de réponse vocale interactive. OVHcloud offre également à ses clients un accès à Internet via les réseaux ADSL et fibre optique, avec des forfaits de base et professionnels ;
- ▶ **Support et services.** OVHcloud propose à ses clients des niveaux supplémentaires de support et de service, qui regroupent un ensemble de solutions d'assistance, d'expertises et de services en ligne. Les offres de support peuvent être *Business*, qui correspond au niveau adapté aux environnements de production ou *Enterprise*, qui propose une expérience grand compte pour les environnements de production critique. Les services additionnels sont proposés dans l'offre de *Professional Services*, qui donne accès à du support technique et des conseils lors de projets de migration d'infrastructure ou de modification d'architecture IT.

Les principaux clients d'OVHcloud dans le segment du cloud web sont les petites et moyennes entreprises, ainsi que certains particuliers et entrepreneurs. Les clients du cloud web sont généralement à la recherche de services web et de communication sécurisés et fiables, pour établir leur présence sur le web, et pour numériser les fonctions de l'entreprise.

3.1.2 La segmentation client

OVHcloud sert environ 1,6 million de clients, dont des grandes entreprises, des entités publiques, des petites et moyennes entreprises, et un large éventail de clients particuliers.

La clientèle est très diversifiée, les 50 premiers clients représentant environ 9% du chiffre d'affaires de l'exercice 2022, et les 500 premiers clients représentant environ 23% du chiffre d'affaires de l'exercice 2022.

Sociétés de technologie et de logiciels

OVHcloud a historiquement occupé une position forte auprès des entreprises technologiques, « *digital native* » ou « *cloud native* », car beaucoup de ces clients utilisent les services cloud depuis leur création. Ce groupe de clients comprend des éditeurs de logiciels et des entreprises qui comptent sur OVHcloud pour héberger les solutions PaaS et SaaS qu'ils vendent à leurs propres clients.

OVHcloud est en mesure de tirer parti de ses relations historiques solides avec cette communauté en raison de son rapport prix/performance et de sa capacité à concevoir des solutions très rapidement. Les clients de ce segment sont principalement attirés par les solutions sur mesure et la qualité de service d'OVHcloud, qui sont essentielles pour assurer la qualité de leurs propres activités, ainsi que par un degré élevé de sécurité des données et l'absence de « verrouillage par le fournisseur » offert par les solutions d'OVHcloud.

OVHcloud soutient ses clients des secteurs technologique et des logiciels, en accompagnant nombre d'entre eux depuis la phase de démarrage et le développement de solutions de type Software-as-a-Service qu'ils fournissent à leurs propres clients en utilisant les solutions cloud d'OVHcloud. À mesure que ces clients se développent, OVHcloud continue à répondre à leurs besoins pour une gamme complète de solutions alors que leurs besoins se complexifient.

Une proportion importante des clients du secteur technologique d'OVHcloud s'abonnent aux produits et services d'OVHcloud initialement par le biais de canaux de marketing numérique, attirés par un accès rapide aux services et la possibilité de choisir parmi une large gamme de solutions qui peuvent être personnalisées en ligne pour répondre à leurs besoins.

Les grandes entreprises, les PME et les entités publiques

La clientèle d'OVHcloud composée de grandes entreprises, de PME, et d'entités publiques, est en train de migrer massivement vers le cloud. Avec ces clients, OVHcloud dispose d'un avantage unique du fait de son empreinte européenne, offrant une garantie de souveraineté des données que les autres grands fournisseurs ne sont pas en mesure de proposer. En plus de la souveraineté des données, OVHcloud attire les clients de ce segment par un des meilleurs rapports prix/performance, basé sur son modèle industriel verticalement intégré.

OVHcloud atteint sa clientèle de grandes entreprises et d'entités publiques principalement par le biais de sa force de vente interne, soit par l'intermédiaire de ses partenaires intégrateurs de systèmes informatiques.

OVHcloud occupe une position forte auprès des petites et moyennes entreprises, qui s'appuient sur OVHcloud pour une variété de services de cloud privé et public, souvent en commençant par des services de Web cloud et en les améliorant dans le cadre de projets de migration vers le cloud. OVHcloud estime que son succès auprès de ce segment de clientèle est largement dû à son rapport prix/performance et à sa fiabilité. Les petites et moyennes entreprises sont atteintes par une combinaison de canaux de marketing numérique, ainsi que par des intégrateurs de systèmes de taille moyenne et des forces de vente internes.

White-Labelers, revendeurs et particuliers

OVHcloud exploite sa technologie en fournissant des services d'hébergement cloud à des revendeurs et des *White-Labelers*, qui commercialisent les solutions d'OVHcloud à leurs propres clients sous leur propre marque.

Ce groupe de clients comprend des agences web et d'autres revendeurs qui comptent sur OVHcloud pour des services qu'ils commercialisent auprès d'une variété de leurs propres clients utilisateurs finaux. Les agences web (tels que Publicis et GoDaddy) ont historiquement représenté une base marketing forte pour OVHcloud, contribuant à sa position de leader sur le marché français du Web cloud. Les clients particuliers sont également inclus dans ce groupe de clients.

OVHcloud a récemment développé sa stratégie de vente indirecte en concluant des partenariats en marque blanche. Par exemple, OVHcloud gère des centres de données pour des tiers qui fournissent à leur tour des solutions à leurs propres clients, hébergées dans les centres de données gérés. L'offre de *DCaaS* (*DataCenter-as-a-Service*) permet de fournir une solution de cloud public de confiance en marque blanche qui garantit la souveraineté des données et la conformité au RGPD.

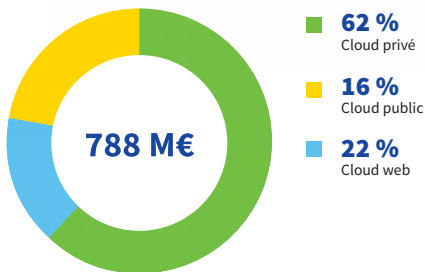
MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE /DPEF/

NOTRE PROFIL

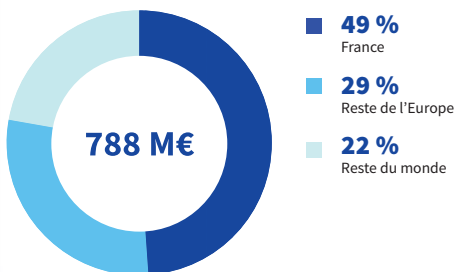
Leader européen du cloud

- ▶ **+ 20 ans** d'existence
- ▶ **2 800** salariés
- ▶ **140** pays dans 4 continents
- ▶ **788 M€** de chiffre d'affaires en 2022
- ▶ **1,6 M** de clients
(PME, grandes entreprises, entreprises technologiques et publiques)
- ▶ **33** data centers dans **8** pays
- ▶ **450 000** serveurs

RÉPARTITION DE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS






RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES



NOTRE VISION

Nous construisons un **cloud ouvert et de confiance**, permettant aux entreprises et à la société de tirer le meilleur parti de la révolution des données, tout en minimisant nos impacts environnementaux.

-  **Garantir la liberté et la souveraineté des données**
-  **Être pionnier du cloud durable**
-  **Faire progresser collectivement le cloud au bénéfice de la société**

NOTRE STRATÉGIE

Accélérer la **transition vers les nouveaux usages cloud et les solutions intégrées** pour accompagner les entreprises dans le monde entier, quelle que soit leur maturité digitale.

- ▶ **Extension** de la gamme de **services** avec le développement de **solutions PaaS** & services innovants
- ▶ Expansion **internationale**, avec une **approche multi-locale**
- ▶ **Développement** de nouveaux **segments de clientèle** clés
- ▶ Contribution au global **Net zero** à horizon **2030**

NOS ATOUTS

Idéalement positionnés pour capter la croissance rapide du marché du cloud.

- ▶ **MODÈLE VERTICAL INTÉGRÉ**
maîtrise complète de notre chaîne de valeur
- ▶ **PIONNIER DU CLOUD DURABLE**
en minimisant nos impacts
- ▶ **CULTURE D'INNOVATION**
intégrée à notre ADN, au service de nos offres et de nos process
- ▶ **COLLABORATEURS PASSIONNÉS**
et mobilisés autour de valeurs fortes : confiance, passion, travail en équipe, disruption et responsabilité

Chiffres clés

Le tableau suivant présente les chiffres clés de l'exercice 2022.

(en millions d'euros)	2021	2022	Variation %	Variation % en données comparables ⁽³⁾
CHIFFRE D'AFFAIRES	663,3	788,0	18,8 %	12,4 %
EBITDA courant ⁽¹⁾	240,0	277,1	15,4 %	2,7 %
<i>Marge d'EBITDA courant</i>	36,2 %	35,2 %		
EBITDA AJUSTÉ ⁽²⁾	262,0	307,6	17,4 %	5,4 %
<i>Marge d'EBITDA ajusté</i>	39,5 %	39,0 %		
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	289,5	262,2		
Capex récurrent ⁽⁴⁾	122,4	150,9		
Capex de croissance ⁽⁴⁾	220,8	301,0		

(1) L'indicateur d'EBITDA courant correspond au résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciations et autres produits et charges opérationnels non courants.

(2) En complément de l'EBITDA courant, le Groupe suit un EBITDA ajusté. Cet indicateur alternatif de performance correspond à l'EBITDA courant retraité, d'une part, des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions et, d'autre part, des compléments de prix d'acquisition.

(3) Base comparable : à taux de change et périmètre constants comparés à 2021 et excluant les impacts directs liés à l'incident de Strasbourg en 2021.

(4) OVHcloud analyse son capex selon deux catégories :

- le capex récurrent représente les dépenses d'investissement en serveurs (et infrastructures et réseaux liés) nécessaires pour maintenir les revenus au même niveau d'une période à l'autre. Il s'agit des dépenses d'investissement nécessaires à la production de nouveaux serveurs pour remplacer les revenus des serveurs déclassés ou mis hors ligne au cours de la période (soit définitivement, soit pour remise à neuf), déterminées sur la base des revenus moyens par serveur mis hors ligne et des revenus moyens des nouveaux serveurs assemblés au cours de la période ;

- le capex de croissance désigne les dépenses d'investissement en capex autres que le capex récurrent, nécessaires pour assurer la croissance des revenus.

3.2 PROGRAMME STRATÉGIQUE

3.2.1 Développer les segments de clientèle-clé

OVHcloud poursuit une stratégie de croissance adaptée à ses trois principaux segments de clientèle : (i) les sociétés de technologie et de logiciels, (ii) les grandes entreprises, les PME et les entités publiques, ainsi que (iii) les White-Labelers, les revendeurs et les particuliers.

Les entreprises de technologies et de logiciels (digital native)

Ce segment de clientèle est historiquement favorable pour OVHcloud. Afin d'étendre sa croissance sur ce segment, OVHcloud a mis en place une stratégie de marketing numérique renforcée, comprenant une amélioration de l'expérience client sur les sites Internet du Groupe avec une interface centrée sur le client, axée sur l'usage et les produits, un programme de gestion de la relation prospect, un support en ligne tel que des chatbots et des formations telles que des webinaires ou des documentations techniques.

Afin de continuer à enrichir cet écosystème, OVHcloud développe plusieurs programmes :

- ▶ le Start-up program aide les start-ups à grandir et à se développer en leur fournissant crédits technologiques, ressources, formations et conseils. Ce programme est particulièrement utile pour les start-ups encore au stade de la formation d'idées. Le programme de 12 mois peut permettre d'utiliser des crédits technologiques jusqu'à 10 000 euros et de bénéficier de plusieurs heures d'accompagnement technique. Depuis 2015, plus de 1 800 start-ups et scale-ups du monde entier ont rejoint le programme et l'écosystème ;
- ▶ la Market Place regroupe des entreprises de technologies et de logiciels innovantes et de confiance pour faire partie d'une place de marché SaaS (Software-as-a-Service) hébergée par OVHcloud.

Grandes entreprises, PME et entités publiques

OVHcloud met en œuvre une stratégie en trois parties pour réaliser une croissance avec les grandes sociétés, les PME entreprises de toutes tailles, ainsi que les entités publiques. Dans le cadre de cette stratégie, OVHcloud répond aux besoins de ces clients en matière de transformation et de soutien lorsqu'ils envisagent de migrer vers le cloud.

- ▶ OVHcloud tire parti de sa position de fournisseur européen de « cloud de confiance », répondant aux besoins de sécurité et de souveraineté des données des entreprises européennes et des entités du secteur public qui traitent des données hautement sensibles ou stratégiques. OVHcloud n'utilise pas et ne vend pas les données de ses clients, qui sont stockées dans les centres de données choisis par ses clients. Elle offre le plus haut niveau de sécurité avec de nombreuses certifications reconnues, dont la qualification SecNumCloud délivrée par l'Agence nationale de la cybersécurité (ANSSI), attestant du plus haut niveau de sécurité informatique en Europe pour l'hébergement de données sensibles et stratégiques dans le cloud. OVHcloud a également lancé la solution Trusted Zone Sovereign, conçue pour répondre aux plus hauts standards de sécurité des opérateurs du secteur public et des services critiques. Elle est également l'un des membres fondateurs de l'initiative GAIA-X pour aider à promouvoir un cloud souverain européen. OVHcloud améliore en permanence ses offres en investissant dans des solutions de sécurité et de cryptage.

- ▶ OVHcloud renforce ses canaux de commercialisation afin d'améliorer sa position auprès des grandes entreprises et des entités publiques. Dans le cadre de cette stratégie, OVHcloud a consolidé ses relations avec son réseau de près de 1 000 partenaires informatiques, renforçant sa position auprès de grands intégrateurs de systèmes tels qu'Accenture, Capgemini, Sopra Steria et Deloitte et d'intégrateurs de systèmes spécialisés tels que Neurons IT, fournissant à OVHcloud une plateforme solide pour capturer une part plus large des dépenses informatiques de leur clientèle d'entreprises. Dans le même temps, OVHcloud a considérablement augmenté sa force de vente directe qui répond aux besoins de ses grandes entreprises clientes, tout en fournissant un support et des services améliorés pour accompagner les entreprises clientes dans leurs projets de migration vers le cloud.
- ▶ OVHcloud a développé des offres spécifiques pour les petites et moyennes entreprises. Pour ce segment, OVHcloud s'appuie sur ses solides relations avec les conseillers informatiques et les agences web, tout en offrant une flexibilité maximale grâce à un canal de libre-service automatisé qui peut être utilisé par les clients directement ou par l'intermédiaire de leurs conseillers informatiques. OVHcloud améliore également son offre de support multilocal et multilingue pour les petites entreprises.

White-Labelers, revendeurs et particuliers

OVHcloud connaît depuis longtemps un succès commercial par le biais d'agences web qui revendent les solutions OVHcloud, parfois sous leur propre marque. Pour les particuliers notamment, un travail significatif a été entrepris depuis plusieurs années pour proposer un canal digital de vente optimisé, des offres de produits nouvelles et améliorées, ainsi qu'un support amélioré. Cette amélioration est constante, afin de favoriser l'acquisition de nouveaux clients mais aussi les opportunités de cross-selling aux clients existants. OVHcloud développe également une offre Datacenter-as-a-Service (DCaaS) pour les entreprises afin de leur fournir de la haute performance et la souveraineté des données pour leurs ressources « sur site ».

3.2.2 Adresser un marché plus large

OVHcloud élargit son marché potentiel en intégrant de nouvelles offres dans ses solutions cloud. Traditionnellement, les principales solutions d'OVHcloud sont axées sur le marché du IaaS, qui est estimé à 80-90 milliards d'euros en 2021. En intégrant une gamme de nouveaux usages du cloud et des solutions PaaS dans ses offres, OVHcloud cherche à étendre son marché potentiel pour englober à la fois le IaaS et le PaaS, qui représentent ensemble un marché estimé à 140-160 milliards d'euros en 2021. Grâce à un développement continu de nouveaux produits, via développement interne, partenariats ou acquisitions, OVHcloud propose déjà 81 services IaaS et PaaS à la fin août 2022.

Nouveaux usages du cloud et intégration de solutions PaaS

OVHcloud cible les nouveaux usages innovants du cloud qui devraient figurer parmi les principaux moteurs de croissance du marché, notamment le calcul haute performance pour l'intelligence artificielle et le machine learning, les BDaaS, le stockage haute performance, la sécurité et l'encryption des données. Ces nouveaux usages du cloud et ces nouvelles solutions PaaS, viendront tirer parti des solutions d'infrastructure déjà existante d'OVHcloud. Cette stratégie de développement sera réalisée avec du développement interne, des partenariats et des acquisitions ciblées.

3.2.3 Étendre l’empreinte géographique

OVHcloud tire parti de ses positions de leader sur le marché en France et en Europe et de sa base d’actifs pour générer de la croissance par l’expansion géographique. OVHcloud met en œuvre cette stratégie par le biais de pôles géographiques définis, chacun disposant de sites Internet dédiés, de programmes de partenariat et de personnel commercial.

En Europe hors France, OVHcloud s’appuie sur son importante base d’actifs installés (localisés au Royaume-Uni, en Pologne et en Allemagne) et sur son statut de fournisseur européen offrant la souveraineté des données pour développer ses revenus. Depuis 2018, le Groupe a plus que doublé sa force de vente et a considérablement amélioré l’efficacité de ses efforts de vente en tirant parti de ses partenariats avec les principaux intégrateurs de systèmes et en augmentant ses offres en marque blanche.

Aux États-Unis et sur le continent américain, OVHcloud estime qu’il existe des opportunités importantes qui permettent de tirer parti de ses atouts.

- ▶ Sur le marché américain, OVHcloud connaît une croissance substantielle après avoir géré un processus de restructuration à la suite de l’acquisition de vCloudAir en 2017. Elle estime qu’il existe des opportunités pour développer son activité avec les opérations américaines de clients européens, en offrant une solution isolée de ses offres européennes. Elle cible également les entreprises technologiques locales et les petites et moyennes entreprises clientes grâce à un canal numérique amélioré et évolutif, qui a généré des revenus importants depuis sa mise en œuvre fin 2019. Elle améliore également ses canaux de commercialisation directe et indirecte en établissant et en renforçant les relations avec les intégrateurs informatiques de taille moyenne, et elle augmente sa force de vente aux États-Unis pour saisir les opportunités disponibles sur ce marché.
- ▶ Au Canada et en Amérique centrale, OVHcloud améliore en permanence ses offres de ventes numériques et directes pour compléter ses canaux indirects traditionnels afin de rechercher la croissance.

En Asie et en Australie, où OVHcloud dispose actuellement de plusieurs centres de données et où la plupart de ses revenus sont réalisés par des canaux numériques. OVHcloud étudiera les possibilités d’expansion à court et moyen terme sur les marchés qui présentent un potentiel de croissance important pour le marché du cloud.

3.2.4 Accélérer grâce à une croissance externe ciblée

OVHcloud a une politique de croissance externe définie en deux types d’opérations.

Acquisitions de briques technologiques complémentaires

OVHcloud prévoit de cibler des startups avec des bases de clients actives ou des technologies qui permettraient des synergies avec le reste du portefeuille d’OVHcloud et d’accélérer le développement de son offre PaaS, telles que ForePaaS, société acquise en 2022, spécialisée dans le Data Analytics.

Consolidation du marché européen et expansion en dehors d’Europe

OVHcloud a l’intention de rechercher des opportunités de croissance externe de taille moyenne afin de consolider ses positions de leader européen. OVHcloud prévoit de considérer des opportunités avec des fournisseurs européens matures de cloud ou de Web cloud qui ont des bases de clients complémentaires et des profils financiers stables.

OVHcloud entend poursuivre sa stratégie de croissance externe de manière financièrement responsable, en visant un ratio de levier financier (Dette financière nette divisée par l’EBITDA ajusté) ne dépassant pas 3,0x sur la base de son évaluation actuelle des opportunités d’acquisition potentielles.

3.2.5 Objectifs de moyen terme

Le Groupe a des objectifs financiers à moyen terme et vise l’atteinte des résultats suivants d’ici 2025 :

- ▶ une accélération de la croissance organique du chiffre d’affaires aux alentours de 25 % à horizon 2025, portée par une évolution de son mix d’activités, le déploiement de sa stratégie « Move to PaaS », son expansion internationale et le bénéfice de l’évolution du marché vers les clouds hybrides et multiples, ainsi que l’accent mis sur la souveraineté des données ;
- ▶ une marge d’EBITDA ajusté alignée aux alentours de 42 %, ceci en réinvestissant en partie les économies d’échelle obtenues notamment grâce à une meilleure absorption des coûts fixes sur la période ;
- ▶ des capex récurrents qui devraient tirer parti des améliorations de la productivité et donc baisser en pourcentage du chiffre d’affaires vers une fourchette de 14 % à 16 %, de la même manière les capex de croissance, exprimés en pourcentage du chiffre d’affaires, seront compris entre 28 % à 32 %.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)

	Notes	2021	2022
REVENU	4.3	663 312	787 998
Charges de personnel	4.4	(172 477)	(211 063)
Charges opérationnelles	4.5	(250 805)	(299 867)
EBITDA COURANT ⁽¹⁾		240 030	277 068
Dotations aux amortissements et dépréciations	4.6	(224 042)	(268 705)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		15 988	8 363
Autres produits opérationnels non courants	4.7	-	103
Autres charges opérationnelles non courantes	4.7	(9 478)	(28 950)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		6 510	(20 484)
Coût de l'endettement financier		(30 267)	(11 197)
Autres produits financiers		12 899	30 904
Autres charges financières		(11 245)	(19 013)
RÉSULTAT FINANCIER	4.8	(28 613)	694
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		(22 104)	(19 790)
Impôt sur le résultat	4.9	(10 240)	(8 764)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		(32 344)	(28 554)
RÉSULTAT PAR ACTION			
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	4.16	(0,19)	(0,15)
Résultat dilué par action (en euros)	4.16	(0,19)	(0,15)

(1) L'indicateur d'EBITDA courant défini en note 4.1 correspond au résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et dépréciations, et autres produits et charges opérationnels non courants (note 4.7).

État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)

	Notes	31 août 2021	31 août 2022
Réévaluation des instruments de couverture	4.19	3 117	11 616
Impôt sur les éléments recyclables	4.9	(873)	(3 001)
Écarts de conversion	4.20	4 397	14 146
Éléments recyclables en résultat		6 641	22 761
Écarts actuariels sur les régimes de retraites à prestations définies	4.21	(150)	509
Impôt sur les éléments non recyclables	4.9	39	(132)
Éléments non recyclables en résultat		(111)	377
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		6 530	23 138
Résultat net consolidé		(32 344)	(28 554)
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE		(25 814)	(5 416)

Bilan consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	31 août 2021	31 août 2022
Goodwill	4.10	33 836	50 892
Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	4.10	136 885	223 506
Immobilisations corporelles	4.11	797 045	949 512
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	4.23	49 277	40 345
Actifs financiers non courants	4.13	1 303	1 450
Impôts différés actifs ⁽¹⁾	4.9	8 729	5 623
Total actif non courant		1 027 075	1 271 328
Clients	4.14	35 481	38 765
Autres créances et actifs courants	4.15	131 959	79 911
Actifs d'impôts courants		4 008	4 760
Instruments financiers dérivés actifs	4.19	140	11 798
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.17	53 610	36 187
Total actif courant		225 198	171 421
TOTAL ACTIF		1 252 273	1 442 749

(en milliers d'euros)	Notes	31 août 2021	31 août 2022
Capital social	4.16	170 779	190 541
Primes d'émission		93 470	418 256
Réserves et report à nouveau ⁽¹⁾		(126 290)	(111 894)
Résultat net		(32 344)	(28 554)
Capitaux propres		105 615	468 349
Dettes financières non courantes	4.17	639 583	559 323
Dettes locatives non courantes	4.17	38 061	28 481
Autres passifs financiers non courants		16 921	15 898
Provisions non courantes	4.21	6 011	4 348
Impôts différés passifs	4.9	14 144	16 759
Autres passifs non courants	4.22	7 783	10 926
Total passif non courant		722 503	635 735
Dettes financières courantes	4.17	69 760	2 209
Dettes locatives courantes	4.17	14 837	13 923
Provisions courantes	4.21	31 361	24 601
Fournisseurs		149 504	115 111
Passifs d'impôts courants		1 694	11 347
Instruments financiers dérivés passifs	4.19	174	280
Autres passifs courants	4.22	156 825	171 194
Total passif courant		424 155	338 665
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1 252 273	1 442 749

(1) Au 31 août 2021, les immobilisations corporelles, les impôts différés actifs et les capitaux propres incluent le reclassement des valeurs nettes comptables (au 1^{er} septembre 2020) liées aux coûts de configuration et de personnalisation de logiciels SaaS antérieurement immobilisés, pour un montant de 4,8 millions d'euros avant impôts (3,2 millions d'euros net d'impôts). Ce reclassement résulte de la confirmation par l'IASB de la décision IFRIC relative à la comptabilisation de ces coûts (Note 3).

Tableau des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Notes	Capital social	Primes d'émission	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conversion	Autres éléments du résultat global (hors réserves de conversion)	Capitaux propres
1^{ER} SEPTEMBRE 2021		170 779	93 470	(160 525)	1 325	566	105 615
Résultat net consolidé		-	-	(28 554)	-	-	(28 554)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	14 146	8 992	23 138
Résultat global		-	-	(28 554)	14 146	8 992	(5 416)
Augmentation de capital ⁽¹⁾	4.16	19 762	330 176	(663)	-	-	349 275
Paiements en actions et actionnariat salarié ⁽²⁾	4.24	-	-	20 978	-	-	20 978
Élimination des actions propres		-	-	(966)	-	-	(966)
Autres variations ⁽³⁾		-	(5 390)	4 253	-	-	(1 137)
Transactions avec les actionnaires		19 762	324 786	23 602	-	-	368 150
31 AOÛT 2022		190 541	418 256	(165 477)	15 471	9 558	468 349

(1) Augmentation de capital en lien avec l'introduction en bourse ainsi que l'Employee Shareplan 2021 (cf. notes 2 et 4.16).

(2) Attribution d'actions gratuites et actionnariat salarié (cf. notes 4.16 et 4.24).

(3) Principalement complément de réserve légale (cf. note 4.16).

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes d'émission	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conversion	Autres éléments du résultat global (hors réserves de conversion)	Capitaux propres
1^{ER} SEPTEMBRE 2020 AVANT NOUVELLE INTERPRÉTATION IFRIC SUR LES CONTRATS SAAS	170 407	93 842	(139 232)	(3 072)	(1 567)	120 378
Nouvelle interprétation IFRIC sur les contrats SaaS (effet net d'impôts)	-	-	(3 183)	-	-	(3 183)
1^{ER} SEPTEMBRE 2020	170 407	93 842	(142 415)	(3 072)	(1 567)	117 195
Résultat net consolidé	-	-	(32 344)	-	-	(32 344)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	4 397	2 133	6 530
Résultat global	-	-	(32 344)	4 397	2 133	(25 814)
Augmentation de capital	372	(372)	-	-	-	-
Paiements en actions et actionnariat salarié	-	-	13 266	-	-	13 266
Nouvelle interprétation IFRIC sur l'attribution des droits d'indemnités de départ en retraite aux périodes de services (effet net d'impôts)	-	-	990	-	-	990
Autres variations	-	-	(22)	-	-	(22)
Transactions avec les actionnaires	372	(372)	14 234	-	-	14 234
31 AOÛT 2021	170 779	93 470	(160 525)	1 325	566	105 615

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Notes	2021	2022
RÉSULTAT NET		(32 344)	(28 554)
Ajustement des éléments du résultat net :			
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations et droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	4.6	224 042	268 705
Variations des provisions		33 610	(8 983)
Plus ou moins-values de cessions d'actifs, mises au rebut et réévaluations		10 656	9 560
Charge liée aux attributions d'actions (hors charges sociales)	4.24	13 266	20 978
(Produit)/Charge d'impôt	4.9	10 240	8 764
Résultat financier (hors écarts de change réalisés)	4.8	30 075	(8 279)
Capacité d'autofinancement	A	289 545	262 191
Variations liées aux créances nettes d'exploitation et autres créances	4.15	(100 009)	60 965
Variations liées aux dettes d'exploitation et autres dettes	4.22	80 004	(37 562)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	B	(20 005)	23 403
Impôt versé	C	(1 322)	(11 472)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	D = A + B + C	268 218	274 123
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4.10 - 4.11	(343 232)	(453 447)
Produits de cession d'immobilisations		(0)	1 620
Encaissements/(décaissements) liés aux regroupements d'entreprises nets de leur trésorerie	4.10	(12 699)	(17 206)
Encaissements/(décaissements) liés aux cessions de titres consolidés et incidences des réorganisations et pertes de contrôle		1 233	-
Encaissements/(décaissements) liés aux prêts et avances consentis		205	(31)
Flux nets de trésoreries affectés aux opérations d'investissement	E	(354 493)	(469 064)
Augmentation de capital - Introduction en bourse	4.16	-	340 181
Augmentation de capital - "ESP 2021"	4.16	-	9 093
Rachat d'actions propres	4.16	-	(966)
Augmentation des dettes financières	4.17	120 000	560 642
Remboursement des dettes financières	4.17	(25 374)	(702 284)
Remboursement des dettes locatives	4.17	(19 061)	(18 610)
Intérêts financiers payés	4.17	(20 675)	(10 529)
Dépôts de garanties reçus		(277)	(1 071)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	F	54 613	176 456
Incidence des variations des cours des devises	G	277	1 396
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	D + E + F + G	(31 385)	(17 090)
Trésorerie d'ouverture		84 656	53 271
Trésorerie de clôture		53 271	36 181

(en milliers d'euros)	2021	2022
Trésorerie d'ouverture	84 656	53 271
Incidence des variations des cours des devises	277	1 396
Variation de la trésorerie	(31 662)	(18 486)
Trésorerie de clôture	53 271	36 181

PRÉSENTATION DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Octave Klabá
Fondateur et Président
du Conseil d'administration



Isabelle Tribotté
Administratrice Indépendante



Michel Paulin
Directeur Général



Sophie Stabile
Administratrice Indépendante



Miroslaw Klabá
Directeur R&D



Pauline Wauquier
Administratrice représentant
les salariés



Henryk Klabá
Directeur R&D Infrastructures



Hugues Bodin
Administrateur représentant
les salariés



Bernard Gault
Administrateur Référent



Karim Saddi
Censeur



Diana Einterz
Administratrice Indépendante



Jean-Pierre Saad
Censeur



Corinne Fornara
Administratrice Indépendante

PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tableau ci-après présente la composition du Conseil d'administration à la date du présent document d'enregistrement universel :

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Information personnelle					Position au sein du Conseil				
	Âge	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions	Nombre de mandats dans des sociétés cotées	Administrateur indépendant	Début de mandat en cours	Échéance du mandat en cours	Ancienneté au Conseil	Comité ⁽¹⁾
Octave Klaba Président du Conseil d'administration	47	H	Française	57 115 386	Néant	Non	14/10/2021	AGM 2026	1 an	CNRG, CSRSE
Michel Paulin Directeur général	62	H	Française	801 572	Néant	Non	14/10/2021	AGM 2026	1 an	CSRSE
Miroslaw Klaba Directeur R&D	40	H	Française	56 289 519	Néant	Non	14/10/2021	AGM 2023	1 an	A, CSRSE
Henryk Klaba Directeur R&D Infrastructures	73	H	Française	432 459	Néant	Non	14/10/2021	AGM 2024	1 an	CNRG
Bernard Gault Administrateur indépendant et référent	63	H	Française	41 331	1	Oui	14/10/2021	AGM 2025	1 an	CNRG
Diana Einterz Administratrice indépendante	63	F	Américaine	1 000	Néant	Oui	14/10/2021	AGM 2025	1 an	CSRSE
Corinne Fornara Administratrice indépendante	56	F	Française	2 703	Néant	Oui	14/10/2021	AGM 2025	1 an	A
Isabelle Tribotté Administratrice indépendante	52	F	Française	1 250	1	Oui	14/10/2021	AGM 2023	1 an	CNRG, CSRSE
Sophie Stabile Administratrice indépendante	52	F	Française	1 000	2	Oui	14/10/2021	AGM 2024	1 an	A, CNRG
Pauline Wauquier Administratrice représentant les salariés	31	F	Française	0	Néant	Non	05/04/2022	AGM 2026	1 an	Néant
Hugues Bodin Administrateur représentant les salariés	37	H	Française	0	Néant	Non	05/04/2022	AGM 2026	1 an	CNRG
Karim Saddi Censeur	47	H	Français	0	Néant	N/A	14/10/2021	AGM 2026	1 an	Néant
Jean-Pierre Saad Censeur	42	H	Belge	0	Néant	N/A	14/10/2021	AGM 2026	1 an	Néant

(1) A : Comité d'audit, CNRG : Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, CSRSE : Comité stratégique et de la RSE

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

En plus de Michel Paulin, l'équipe de direction de la Société comprend les personnes suivantes :

Ludivine Boutry, *directrice du marketing numérique* : Ludivine Boutry est arrivée chez OVHcloud en février 2020 en tant que *Chief Digital Marketing Officer*. Elle est chargée de valoriser l'image de marque et de développer des actifs numériques, afin de promouvoir les solutions de l'entreprise. Avant OVHcloud, Ludivine a travaillé pendant 15 ans dans les agences de marketing Publicis et Havas, ainsi que trois ans dans le secteur du commerce international où elle a occupé le poste de responsable fidélisation clientèle. Ludivine Boutry a quitté la Société en octobre 2022.

Yona Brawerman, *directrice de la stratégie et de la RSE* : Yona Brawerman est directrice de la stratégie et de la RSE chez OVHcloud. Elle pilote la définition des grandes orientations stratégiques d'OVHcloud et accompagne leur implémentation aux côtés de l'ensemble des directions métiers de l'entreprise. Dans le cadre de ses activités, Yona est également chargée du développement de la politique de responsabilité sociétale et environnementale d'OVHcloud et orchestre les relations avec les analystes industriels. Forte de son expérience de plus de 15 ans dans la définition et l'implémentation de projets stratégiques pour accompagner l'hyper-croissance d'entreprises technologiques, Yona a rejoint OVHcloud en 2018, après avoir exercé chez un éditeur de logiciel et au sein d'un leader mondial du conseil en management.

Line Cadet, *directrice des ressources humaines* : dans son rôle, Line Cadet dirige toutes les activités ressources humaines comme le recrutement, la formation, la gestion des talents et le développement jusqu'aux opérations sociales et de paie au niveau mondial. Line Cadet a rejoint OVHcloud en janvier 2017 en tant que HR Business Partner et est devenue directrice des ressources humaines en novembre 2018. Elle a 16 ans d'expérience en ressources humaines dans divers environnements tels que l'informatique et les sociétés de vente au détail.

Mathieu Delobelle, *directeur des systèmes d'information* : Mathieu Delobelle est directeur des systèmes d'information chez OVHcloud. Son rôle s'étend des infrastructures hébergeant nos services au développement, en passant par l'intégration et la maintenance des solutions pour toutes les *business units* d'OVHcloud. Après avoir passé 20 ans dans le secteur des télécommunications et des hautes technologies – où il était entrepreneur et responsable de la transformation dans des contextes de fusion-acquisition à grande échelle – Mathieu a rejoint OVHcloud en mai 2020. Il y pilote le parcours de transformation du système d'information et le plan de haute résilience.

Frédéric Etheve, *vice-Président exécutif et directeur des opérations* : Frédéric Etheve est directeur des opérations depuis août 2017. Après avoir travaillé pendant 17 ans dans l'industrie des technologies en Europe, en Amérique du Nord et en Afrique, Frédéric Etheve dirige maintenant le développement et la gestion des activités d'exploitation OVHcloud pour soutenir et accélérer la croissance globale du Groupe et conduire la transformation d'OVHcloud.

Georges de Gaulmyn, *directeur de l'industrie* : Georges de Gaulmyn est directeur de l'industrie chez OVHcloud. Il dirige les équipes en charge de l'infrastructure technique, de la conception aux chaînes de fabrication des serveurs, en passant par la construction et l'exploitation des centres de données du Groupe à l'échelle mondiale. Georges a rejoint l'aventure OVHcloud en avril 2022, après avoir exercé pendant 25 ans au sein d'acteurs industriels mondiaux tels qu'ExxonMobil, Philip Morris, Philips et Essilor ; notamment au Benelux, en Suisse, en Malaisie et en France. Son expertise en production, *supply chain* et transformation d'entreprise permet

de déployer les stratégies les plus pertinentes pour accompagner la croissance d'OVHcloud sur l'ensemble de son modèle verticalement intégré.

Yann Leca, *vice-Président exécutif et directeur financier* : Yann Leca est responsable des fonctions corporate de l'entreprise et gère tous les aspects du périmètre financier, de la comptabilité à la finance, en passant par l'immobilier, les achats et la tarification. Yann Leca a rejoint la Société en janvier 2019, après 30 ans passés dans des fonctions financières, dont 23 ans en tant que directeur financier de grandes entreprises internationales en forte croissance. Yann Leca a quitté la Société fin octobre 2022.

Axel Mac Namara, *directeur du service client* : Axel Mac Namara est en charge d'assurer le succès des clients à travers les différentes offres de support et l'accompagnement des comptes clefs. Axel Mac Namara a rejoint OVHcloud en mars 2021. En conséquence de sa solide expérience à la fois dans le conseil et l'industrie, il contribue fortement à la stratégie d'OVHcloud grâce à son approche pragmatique sur les transformations complexes. Depuis plus de 14 ans, Axel Mac Namara met en œuvre des stratégies innovantes au sein d'entreprises internationales et de PME, dans les secteurs de la tech et de l'aéronautique.

Dominique Michiels, *directeur des prestations de services* : Dominique Michiels a rejoint OVHcloud en janvier 2018. Son rôle consiste à gérer tous les services fournis aux clients du Groupe. Passionné d'informatique depuis 40 ans, il a accumulé une expérience considérable dans la production et le développement informatique, et a assuré diverses fonctions au sein de Worldline (filiale d'Atos), telles que : la gestion de grands centres de coûts et de centres de profits, y compris celle de grands projets internationaux complexes. Dans un contexte multiculturel, il a également joué un rôle clé dans les divers programmes de fusion, acquisition et transformation.

Sylvain Rouri, *directeur des ventes* : Sylvain Rouri est chargé de diriger avec succès la croissance de l'entreprise depuis son entrée en fonction en décembre 2017. Soucieux de répondre aux besoins des univers OVHcloud (publics cibles), Sylvain Rouri dirige les forces de vente directes et indirectes dans la mise en œuvre de stratégies de vente mondiales. Avant de rejoindre OVHcloud, Sylvain Rouri a travaillé pendant 22 ans dans le secteur de la vente, tant au sein de petites que de grandes entreprises, notamment chez Survey Sampling International, où il occupait le poste de vice-Président directeur, opérations de ventes mondiales.

Thierry Souche, *directeur « produit et technologie »* : Thierry Souche a rejoint la Société en mars 2021 pour gérer l'unité opérationnelle « produits », l'équipe en charge de la recherche et développement, ainsi que le déploiement des produits et solutions OVHcloud proposés sur les quatre univers de public cible de la Société. Thierry Souche a passé 25 ans au sein du groupe Orange où il a mené des projets entrepreneuriaux pour transformer l'entreprise et développer le centrage produit et client.

Solange Viegas Dos Reis, *directrice juridique* : Solange Viegas Dos Reis est directrice juridique. Elle a rejoint OVHcloud en septembre 2022 après plus de 20 ans dans les télécommunications et des entreprises internationales de la tech (LDCOM Networks, Neuf Cegetel, SFR, Believe), en supervisant des équipes et des activités basées en Europe, MENA, Asie et Amériques. Avec une forte expérience dans les environnements techniques et une connaissance des enjeux locaux et globaux propres aux groupes présents dans différentes juridictions, Solange sait développer des stratégies juridiques pour maximiser la performance et accompagner la croissance.

BIOGRAPHIES DES ADMINISTRATEURS PROPOSÉS AU RENOUELEMENT



Miroslaw Klaba

ADMINISTRATEUR

DIRECTEUR R&D

NATIONALITÉ : Française

DATE DE NAISSANCE : 3 décembre 1981

DATE D'EXPIRATION DU MANDAT : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2022

NOMBRE D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DÉTENUES AU 31 AOÛT 2022 : 56 289 519 actions

NOMBRE DE MANDATS ACTUELS DANS DES SOCIÉTÉS COTÉES : Néant

ADRESSE PROFESSIONNELLE : 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix, France

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT (AU SENS DU CODE AFEP-MEDEF) : Non

Miroslaw Klaba est directeur R&D de la Société. Après avoir obtenu un diplôme d'ingénieur à l'ICAM Lille, il rejoint l'aventure familiale OVHcloud en 2004, occupant différents postes sur le développement de projets. Dans le cadre de sa mission, Miroslaw Klaba dirige les équipes encourageant la transformation et participant à la maturité des entreprises en fournissant des outils et un système d'information permettant l'amélioration de l'efficacité.

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) EXERCÉS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL :

AU SEIN DU GROUPE :

- Président de Technologies OVH Inc.
- Président de Hébergement OVH Inc.
- Administrateur d'OVH Australia Pty Ltd
- Gérant (*Geschäftsführer*) d'OVH GmbH
- Gérant d'OVH Hosting (Maroc)
- Administrateur d'OVH Hosting Limited
- Administrateur d'OVH Hosting OY
- Administrateur d'OVH Limited
- Administrateur d'OVH Singapore Pte Ltd
- Président (*Prezes Zarzqdu*) d'OVH Sp. z o.o.
- Administrateur de UAB OVH
- Administrateur d'OVHTECH R&D (Inde)
- Administrateur ALTIMAT DC INDIA PRIVATE Limited

HORS DU GROUPE :

- Gérant de BLUE SPACE
- Président de DEEP CODE SAS, INNOLYS SAS et BLEU SOURCE SAS
- Représentant de DEEP CODE, Présidente de SNC FLY AWAY

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES QUI NE SONT PLUS EXERCÉS :

AU SEIN DU GROUPE :

- Avant la transformation de la Société en société anonyme, Miroslaw Klaba était directeur général délégué de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée.
- Directeur général d'OVH SAS
- Avant la vente de la totalité du capital et des droits de vote de CENTRALE ÉOLIENNE DE ORTONCOURT et de DDIS à Poweend, Miroslaw Klaba était gérant de CENTRALE ÉOLIENNE DE ORTONCOURT et Président de DDIS ⁽¹⁾
- Avant la vente de la totalité du capital et des droits de vote de Shadow à Jezby Ventures, Miroslaw Klaba était président de Shadow (anciennement dénommée Hubic)
- Membre du *Board of Managers* d'OVH US LLC
- Administrateur de Data Center Sydney Pty Ltd
- Administrateur d'Altimat Data Center Singapore Pte Ltd
- Gérant (*Geschäftsführer*) d'OVH BSG GmbH
- Gérant (*Geschäftsführer*) de DCD Data Center Deutschland GmbH
- Administrateur de Data Center Erith Ltd

HORS DU GROUPE :

- Directeur général de MANOVH



Isabelle Tribotté

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

NATIONALITÉ : Française

DATE DE NAISSANCE : 18 décembre 1969

DATE D'EXPIRATION DU MANDAT : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2022

NOMBRE D'ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DÉTENUES AU 31 AOÛT 2022 : 1 250 actions

NOMBRE DE MANDATS ACTUELS DANS DES SOCIÉTÉS COTÉES : 1

ADRESSE PROFESSIONNELLE : 1 rue Champ Lagarde – 75800 Versailles

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT (AU SENS DU CODE AFEP-MEDEF) : Oui

Depuis 2022, Isabelle Tribotté occupe le poste de Directeur Générale de SIGNIFY France (ex-Philips Eclairage). Elle a rejoint Schneider Electric en 2000 au sein duquel elle a dirigé les opérations commerciales à l'international de la division moyenne tension de 2018 à 2021. Elle a aussi exercé plusieurs fonctions de direction dans le département automatismes industriels, dont elle dirige la filiale France de 2012 à 2015. En 2015, elle prend la direction groupe de la qualité et de l'expérience client. Elle a débuté sa carrière en 1992 chez VELUX France avant de rejoindre Parker Hannifin de 1995 à 1999. Isabelle Tribotté est diplômée de l'École centrale de Nantes et de l'ESCP Paris.

Isabelle Tribotté possède une vaste expérience des solutions axées sur l'environnement grâce à son rôle actuel de Directrice générale de Signify (leader mondial en des systèmes et services d'éclairage) et son expérience de 21 ans chez Schneider Electric où elle a assumé des responsabilités notamment sur les systèmes d'alimentation, l'automatisation industrielle, l'expérience client, la qualité...

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) EXERCÉS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL :

AU SEIN DU GROUPE :

N/A

HORS DU GROUPE :

- Administratrice indépendante de FORSEE POWER
- Administratrice indépendante de CROUZET
- Directeur Générale Signify France*

MANDATS (EN TANT QUE DIRIGEANT OU AUTRE) AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES QUI NE SONT PLUS EXERCÉS :

AU SEIN DU GROUPE :

N/A

HORS DU GROUPE :

- *Advisory/consultant* de BPI/CD Sud

* Société cotée

CONTRÔLEURS LÉGAUX

Commissaires aux comptes titulaires

Grant Thornton

Représenté par Pascal Leclerc et Vincent Papazian

29 rue du Pont

92200 Neuilly-sur-Seine

France

Grant Thornton est membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

Nommé commissaire aux comptes par décision de l'assemblée générale du 26 janvier 2017, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2022, sur recommandation du Conseil d'administration le renouvellement du mandat de la société Grant Thornton sera soumis au vote de l'Assemblée générale du 16 février 2023.

KPMG

Représenté par Jacques Pierre et Stéphanie Ortega

2 avenue Gambetta - Tour Eqho

92066 Paris-La Défense Cedex

France

KPMG est membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

Nommé commissaire aux comptes par décision de l'assemblée générale du 10 janvier 2018, pour une durée de cinq exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2022, sur recommandation du Conseil d'administration le renouvellement du mandat de la société KPMG sera soumis au vote de l'Assemblée générale du 16 février 2023.

5

Commissaires aux comptes suppléants

IGEC

3 rue Léon Jost

75017 Paris

France

IGEC est membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

Nommé commissaire aux comptes par décision de l'assemblée générale du 26 janvier 2017, pour un mandat d'une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2022, sur recommandation du Conseil d'administration le renouvellement du mandat de la société IGEC sera soumis au vote de l'Assemblée générale du 16 février 2023.

PRÉSENTATION DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunérations et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux

Rémunération des membres du Conseil d'administration

Conformément à la loi, le montant maximal de la rémunération allouée aux administrateurs est fixé par l'assemblée générale des actionnaires. Lors de la consultation écrite des associés clôturée le 27 septembre 2021, les associés ont fixé à 500 000 euros le montant global annuel de la rémunération allouée au Conseil d'administration pour l'exercice 2022.

Le Conseil d'administration a, le 15 décembre 2022, approuvé la politique suivante de rémunérations des membres du Conseil d'administration :

- ▶ une part fixe (15 000 euros) et une part variable (30 000 euros en cas de participation à toutes les réunions), ces montants étant majorés pour l'administrateur référent (part fixe portée à 25 000 euros et part variable portée à 45 000 euros) ; et
- ▶ une rémunération additionnelle pour les membres des comités :
 - s'agissant du comité d'audit : part fixe de 7 500 euros et part variable de 10 000 euros en cas de participation à toutes les réunions pour les membres, et 8 500 euros de part fixe et une part variable de 6 500 euros pour le Président,

- s'agissant du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance : part fixe de 7 500 euros et part variable de 10 000 euros en cas de participation à toutes les réunions pour les membres, et 5 000 euros de part fixe et une part variable de 5 000 euros pour le Président,
- s'agissant du comité stratégique et RSE : part fixe de 5 000 euros et part variable de 7 500 euros en cas de participation à toutes les réunions pour les membres et 3 000 euros de part fixe et une part variable de 2 000 euros pour le Président.

Seuls les administrateurs indépendants percevront une rémunération. La rémunération des membres du Conseil d'administration est payée trimestriellement à terme échu pour la partie fixe et annuellement à terme échu pour la partie variable. Les membres du Conseil d'administration seront remboursés de leurs dépenses (y compris les frais de déplacement) encourues dans le cadre de leurs fonctions.

Les censeurs ne perçoivent aucune rémunération, bien que le Conseil d'administration ait le pouvoir d'attribuer une partie de la rémunération aux censeurs et d'accorder une rémunération supplémentaire en cas de missions particulières.

TABLEAU 3 (NOMENCLATURE AMF)

TABLEAU SUR LES RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES À RAISON DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au cours de l'exercice clos le 31 août 2021	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31 août 2021	Montants attribués au cours de l'exercice clos le 31 août 2022	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31 août 2022
HENRYK KLABA ⁽²⁾				
Rémunérations (fixe, variable)	208 000,00	208 000,00	300 965,14	300 965,14
Autres rémunérations ⁽³⁾	4 216,66	4 216,66	5 205,30	5 205,30
MIROSLAW KLABA ⁽²⁾				
Rémunérations (fixe, variable)	195 000,00	195 000,00	235 437,10	235 437,10
Autres rémunérations ⁽³⁾	8 651,69	8 651,69	1 543,12	1 543,12
BERNARD GAULT				
Rémunérations (fixe, variable)	75 000,00	356 250,00 ⁽¹⁾	97 500,00	80 932,50
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
SOPHIE STABILE				
Rémunérations (fixe, variable)			95 000,00	63 131,25
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
CORINNE FORNARA				
Rémunérations (fixe, variable)			62 500,00	41 781,25
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
DIANA EINTERZ				
Rémunérations (fixe, variable)			57 500,00	47 960,00
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
ISABELLE TRIBOTTÉ				
Rémunérations (fixe, variable)			75 000,00	50 093,76
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant

(1) Pour la période allant d'octobre 2016 à juin 2021, les sommes dues aux titres des exercices antérieurs à l'exercice 2021 n'ayant été versées qu'en 2021 ; elles avaient été auparavant provisionnées dans les comptes de la Société.

(2) Au cours de l'exercice 2021, MM. Henryk et Miroslaw Klaba avaient chacun la qualité de directeur général délégué de la Société et percevaient leur rémunération à ce titre.

(3) Véhicule de fonction.

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Politique et principes généraux applicables à la rémunération du président du conseil d'administration et du directeur général

Conformément aux dispositions du code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration, sur les recommandations de son comité des rémunérations, procède à la revue annuelle de l'ensemble des éléments de rémunération du président du Conseil d'administration et du directeur général sur la base d'un règlement définissant les principes et la politique générale applicable aux éléments de la rémunération du président du Conseil d'administration et du directeur général. Ce règlement peut être revu et modifié chaque année en fonction de l'évolution des priorités stratégiques du Groupe ou en cas de survenance d'événements nouveaux significatifs. Sauf événements nouveaux significatifs ou évolution des priorités stratégiques, il détermine :

1. le montant de la rémunération fixe annuelle ;
2. les critères de la détermination de la rémunération variable annuelle et de long terme ;
3. les modalités et conditions applicables.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce règlement et de la détermination des éléments de rémunération du président du Conseil d'administration et du directeur général, le Conseil d'administration, veille en particulier à ce que la politique de rémunération soit alignée avec la stratégie du Groupe, et à prendre en compte l'équilibre entre les composantes de leur rémunération (rémunération fixe et variable annuelle, plan de rémunération long terme et autres avantages ou éléments de rémunération complémentaires). Par ailleurs, la revue des éléments de rémunération du président du Conseil d'administration et du directeur général prend également en compte les études et benchmarks se rapportant aux rémunérations applicables dans les sociétés comparables à OVH Groupe et dans celles faisant partie du SBF 120.

a) Président du Conseil d'administration

Au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration de la Société, la rémunération de M. Octave Klaba est déterminée conformément aux principes visés ci-après. Ces principes ont été examinés par le comité des nominations et des rémunérations de la Société et décidés par le Conseil d'administration le 15 décembre 2022.

La rémunération du Président du Conseil d'administration est pleinement conforme à la politique de rémunération.

Rémunération

La rémunération du Président du Conseil d'administration comprend une rémunération fixe annuelle d'un montant brut de cinq cent douze mille deux cents euros (512 200 euros), payé annuellement en treize mensualités égales.

Cette rémunération correspond à la rémunération qui lui était allouée au titre de ses fonctions de Président de la Société préalablement à sa transformation en société anonyme, eu égard à ses nouvelles fonctions et à son rôle spécifique à ce titre en matière de stratégie et d'innovation.

La rémunération du Président du Conseil d'administration ne comprend pas de part variable.

Le montant de la rémunération fixe est déterminé par le Conseil d'administration de la Société sur recommandation du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, en prenant en compte les pratiques de place et les rémunérations observées pour des fonctions de même nature dans les sociétés cotées françaises.

Rémunération exceptionnelle

Néant

Rémunération des activités d'administrateur

En qualité d'administrateur, le Président du Conseil d'administration peut percevoir une rémunération à ce titre. Le Président ne percevra aucune rémunération en cette qualité d'administrateur au-delà de sa rémunération en qualité de Président du Conseil d'administration.

Autres avantages collectifs

Le Président du Conseil d'administration peut également bénéficier de tous les droits et avantages collectifs dont bénéficient les cadres de la Société à compter de sa nomination.

Avantages de toute nature

Le Président du Conseil d'administration bénéficie de la mise à disposition d'un véhicule de fonction conformément à la *Car Policy* en vigueur dans la Société ou du remboursement des indemnités kilométriques selon les barèmes fiscaux si l'utilisation d'un véhicule personnel est privilégiée.

Le Président du Conseil d'administration bénéficie également, sur justification, du remboursement de ses frais professionnels raisonnables de déplacement et de représentation exposés dans le cadre de ses fonctions.

Il bénéficie des régimes de retraite, mutuelle et prévoyance en vigueur au sein de la Société applicables aux cadres, et cela dans les mêmes conditions.

Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme

Néant.

Régime de retraite supplémentaire

Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie pas, à ce jour, de régime de retraite supplémentaire.

Indemnités de cessation de fonctions : indemnité de départ

Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie pas d'indemnité de cessation de fonctions.

Indemnité de non-concurrence

Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie pas d'indemnité de non-concurrence.

Cette politique de rémunération a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 15 février 2022 et après examen du comité de nominations, rémunérations et gouvernance, cette rémunération restera inchangée pour l'exercice 2023 et sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 16 février 2023.

Les tableaux ci-après présentent les rémunérations versées par la Société et par toute société du Groupe au cours des exercices clos le 31 août 2021 et le 31 août 2022 à M. Octave Klaba, Président du Conseil d'administration de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée en 2021 et depuis sa transformation en société anonyme.

TABLEAU 1 (NOMENCLATURE AMF)
TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(montants versés en euros)	2021	2022
Octave Klabá Président		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	517 843,44	518 361,43
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	N/A	N/A
Valorisation des actions attribuées gratuitement (détaillées au tableau 6)	N/A	N/A
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	N/A	N/A
TOTAL	517 843,44	518 361,43

TABLEAU 2 (NOMENCLATURE AMF)
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(montants versés en euros)	Exercice 2021		Exercice 2022	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Octave Klabá Président				
Rémunération fixe*	512 200	512 200	512 200	512 200
Rémunération variable annuelle*	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle*	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle*	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantages en nature ⁽¹⁾	5 643,44	5 643,44	6 161,43	6 161,43
TOTAL	517 843,44	517 843,44	518 361,43	518 361,43

* Sur une base brute avant cotisations de sécurité sociale et impôts.

(1) Véhicule de fonction.

TABLEAU 11 (NOMENCLATURE AMF)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Octave Klabá								
Président	X		X		X		X	

b) Directeur général

M. Michel Paulin a été nommé administrateur par consultation écrite des associés de la Société clôturée le 27 septembre 2021, puis directeur général par décision du Conseil d'administration de la Société sous sa nouvelle forme de société anonyme le 28 septembre 2021, pour une durée équivalente à la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2025.

Au titre de son mandat de directeur général de la Société, la rémunération de M. Michel Paulin est déterminée conformément aux principes visés ci-après. Ces principes ont été examinés par le comité des nominations et des rémunérations de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée et décidés par le Conseil d'administration le 28 septembre 2021.

La rémunération du directeur général est pleinement conforme à la politique de rémunération.

Rémunération

La rémunération du directeur général comprend une part fixe et une part variable annuelle, cette dernière étant fonction de critères de performance fixés par le Conseil d'administration, après avis du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, ces critères ayant vocation à être revus par le Conseil d'administration en principe annuellement.

Au titre de l'exercice 2021, la Société a versé en 2022 au directeur général, une rémunération variable de 384 000 euros. Cette rémunération variable se décompose sur la base de la réalisation des critères suivants :

Indicateurs de performance au titre de l'exercice 2021	Taux de réalisation
Croissance du chiffre d'affaires	72,0 %
Croissance de l'EBITDA	0,0 %
Poids des capex par rapport au chiffre d'affaires	90,0 %
Préparation de l'IPO	150,0 %
TOTAL	76,8 %

Les critères de performance définis par le Conseil d'administration pour l'exercice 2022 sont les suivants, affectés des pondérations indiquées ci-après :

1. Croissance du chiffre d'affaires (cet indicateur représente 40 % de la rémunération variable. Il se déclenche à partir de 70 % d'atteinte avec un coefficient décélérateur de 0,9 entre un niveau d'atteinte de 70 % et de 100 %. Au-delà de 100 % un coefficient accélérateur de 1,05 se déclenche. Le niveau d'atteinte globale, en incluant l'accélérateur, est plafonné à 200 %);
2. Croissance de l'EBITDA ajusté (cet indicateur représente 25 % de la rémunération variable. Il se déclenche à partir de 50% d'atteinte de la cible. Sa progression est linéaire entre 50 % et 120 %. Le niveau d'atteinte est plafonné à 120 %);
3. Poids des capex de maintenance par rapport au chiffre d'affaires (cet indicateur représente 5 % de la rémunération variable. Il se déclenche à partir de 100% d'atteinte et est plafonné à 100 % en cas de surperformance);

Le versement des éléments de rémunération variables et, le cas échéant, exceptionnels attribués au titre des exercices clos à compter des exercices clos suivant la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris a été conditionné à l'approbation par l'assemblée générale ordinaire du 15 février 2022 des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre du dernier exercice clos au directeur général.

Rémunération fixe

Le montant de la rémunération fixe est déterminé par le Conseil d'administration de la Société sur recommandation du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, en prenant en compte les pratiques de place et les rémunérations observées pour des fonctions de même nature dans les sociétés cotées françaises du secteur et de taille comparable.

La rémunération fixe annuelle du directeur général est fixée à 500 000 euros brut, payée en treize mensualités égales.

Rémunération variable annuelle

La part variable de la rémunération du directeur général est égale à 100 % de sa rémunération fixe en cas d'atteinte des objectifs cibles, avec un coefficient décélérateur en dessous de 100 %. Ce pourcentage peut atteindre 145 % de la part fixe de sa rémunération en cas de surperformance au titre des critères définis par le Conseil d'administration.

Le *Carbon Usage Effectiveness* (CUE) permet de mesurer l'intensité carbone des centres de données. La méthodologie liée à cet indicateur est disponible en référant au chapitre 3 section 3.5.5 du présent document d'enregistrement.

Au titre de l'exercice 2022, une rémunération variable de 428 129 euros sera proposée au vote lors de l'assemblée générale du 16 février 2023. Cette rémunération variable se décompose sur la base de la réalisation des critères suivants :

Indicateurs de performance au titre de l'exercice 2022 (à payer en 2023 – ex post)	Taux de réalisation
Croissance du chiffre d'affaires	110,31 %
Croissance de l'EBITDA ajusté	86,01 %
Poids des capex récurrents par rapport au chiffre d'affaires	100 %
Poids des capex de croissance par rapport à la croissance du chiffre d'affaires	0 %
Résultats CUE	0 %
Engagement des collaborateurs (mesure Peakon)	100 %
TOTAL	85,63 %

Les critères ainsi que leur pondération feront l'objet d'une revue par le Conseil d'administration, annuellement. Lors de sa réunion du 27 octobre 2022, le Conseil d'administration a défini les critères de performance pour l'exercice 2023, ainsi que leur pondération. Ces critères sont les suivants :

Indicateurs de performance au titre de l'exercice 2023 (ex ante)	Déclencheurs & Modalités
Croissance du chiffre d'affaires	Seuil minimal à 70 %, 100 % à la cible, 70 % < 0,9 x % performance < 100 %, 100 % < 1,05 x % performance < 200 %, maximum 200 % d'atteinte
Croissance de l'EBITDA ajusté	Seuil minimal à 50 %, 100 % à la cible, 50 % < % atteinte < 120 %, maximum 120 % d'atteinte
Poids des capex récurrents par rapport au chiffre d'affaires	à la cible (0 ou 100 %)
Poids des capex de croissance par rapport à la croissance du chiffre d'affaires	à la cible (0 ou 100 %)
Résultats PUE cible inférieure à 1,28	à la cible (0 ou 100 %)
Engagement des collaborateurs (mesure Peakon)	Cible à 7,3, déclenchement progressif jusqu'à la cible, seuil minimal de 7,0 avec déclenchement de 25 %, 100 % à la cible, maximum 100 % d'atteinte

Le versement des éléments de rémunération variables attribués au titre de l'exercice écoulé est conditionné à l'approbation par l'assemblée générale ordinaire des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature du directeur général versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre dudit exercice.

Rémunération exceptionnelle

Au titre de l'exercice 2022, une prime exceptionnelle a été versée au directeur général de la Société. Avec cette rémunération exceptionnelle, la Société a souhaité récompenser l'implication et le rôle essentiel tenu par son directeur général dans le cadre de la préparation de son introduction en bourse réalisée avec succès, et notamment la gestion des circonstances exceptionnelles survenues au cours de la période telles que la survenance d'un incendie dans un site de la Société à Strasbourg. La qualité exceptionnelle du travail accompli à cet égard a en effet permis de mener le processus à son terme avec un succès particulièrement marqué par rapport aux autres introductions en bourse réalisées au cours de la même année, ouvrant ainsi une nouvelle séquence du développement d'OVHcloud.

Le Conseil d'administration peut décider, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, d'octroyer une rémunération exceptionnelle au regard de circonstances très particulières.

Le versement de ce type de rémunération doit pouvoir être justifié par un événement tel que la réalisation d'une opération majeure ou structurante pour la Société ou si des circonstances très particulières le justifient (par exemple, en raison de leur importance pour le Groupe, de l'implication qu'elles exigent et des difficultés qu'elles présentent).

Rémunération des activités d'administrateur

En qualité d'administrateur, le directeur général peut percevoir une rémunération à ce titre. Ce n'est pas le cas.

Avantages de toute nature

Le directeur général bénéficie :

- ▶ du remboursement des frais professionnels de déplacement et de représentation raisonnablement engagés dans l'exercice des fonctions sur présentation de justificatifs ;
- ▶ d'un véhicule de fonction, conformément à la *Car Policy* en vigueur dans la Société ou remboursement des frais kilométriques liés à l'utilisation du véhicule personnel ;
- ▶ couverture GSC de 12 mois « Formule 70 » prise en charge intégralement par la Société (génératrice d'un avantage en nature à ce titre) ;
- ▶ des régimes de retraite, mutuelle et prévoyance en vigueur au sein de la Société applicables aux cadres, dans les mêmes conditions ; et
- ▶ de 25 jours ouvrés de repos par an.

La Société a par ailleurs souscrit à une assurance responsabilité civile des mandataires pour l'ensemble des administrateurs ainsi que le directeur général.

Autres avantages collectifs

Le directeur général peut également bénéficier de tous les droits et avantages collectifs dont bénéficient les cadres de la Société à compter de sa nomination.

Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme

Le directeur général bénéficie de la possibilité, le cas échéant, de percevoir une rémunération de long terme définie par le Conseil d'administration.

Régime de retraite supplémentaire

Le directeur général ne bénéficie pas, à ce jour, de régime de retraite supplémentaire.

Indemnités de cessation de fonctions : indemnité de départ

Le directeur général ne bénéficie pas d'indemnité de cessation de fonctions.

Indemnité de non-concurrence

Le directeur général bénéficie d'une clause de non-concurrence pendant une durée d'un an à l'issue de la cessation de son mandat

et ce en contrepartie d'une rémunération égale à 50 % de la rémunération (fixe + variable) au titre de l'exercice précédant le départ. Cette clause ne sera pas applicable en cas de départ à la retraite et en cas d'atteinte de l'âge de 65 ans.

Cet engagement sera applicable dans le Territoire (défini comme le monde entier) pendant toute la durée du mandat (y compris en cas de renouvellement) et pendant une période d'une année, à compter de la date de la cessation des fonctions de Directeur Général.

La Société se réserve la faculté de renoncer unilatéralement à cet engagement de non-concurrence à compter de la date de notification de la cessation des fonctions, auquel cas le directeur général sera libre et aucune indemnité ne lui sera due.

Cette politique de rémunération sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

Les tableaux ci-après présentent la rémunération versée à M. Michel Paulin, directeur général de la Société, par la Société et par toute société du Groupe au cours des exercices clos le 31 août 2021 et le 31 août 2022.

TABLEAU 1 (NOMENCLATURE AMF)**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

(montants versés en euros)	2021	2022
Michel Paulin <i>Directeur général</i>		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	1 005 715,92	1 005 849,33
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement (<i>détaillées au tableau 6</i>)	Néant	Néant
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	Néant	Néant
TOTAL	1 005 715,92	1 005 849,33

TABLEAU 2 (NOMENCLATURE AMF)**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

(montants versés en euros)	Exercice 2021		Exercice 2022	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Michel Paulin <i>Directeur général</i>				
Rémunération fixe*	500 000	500 000	500 000	500 000
Rémunération variable annuelle*	500 000	375 000	500 000	384 000
Rémunération variable pluriannuelle*	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle*	-	Néant	-	125 000 ⁽¹⁾
Avantages en nature ⁽²⁾	5 715,92	5 715,92	5 849,33	5 849,33
TOTAL	1 005 715,92	880 715,92	1 005 849,33	1 014 849,33

* Sur une base brute avant cotisations de sécurité sociale et impôts.

(1) Correspondant à un montant de prime exceptionnelle.

(2) Véhicule de fonction.

TABLEAU 11 (NOMENCLATURE AMF)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Michel Paulin <i>Directeur général</i>	X		X		X			X

c) Ratios d'équité pour OVH Groupe

Conformément aux 6° et 7° de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, le présent document communique des ratios et leur évolution entre le niveau des rémunérations du Président du Conseil d'administration et du directeur général par rapport à la moyenne et à la médiane des salariés autres que mandataires sociaux.

Les ratios ont été calculés sur la base de la médiane et de la moyenne des rémunérations (salaire de base et rémunération variable) attribuées aux salariés de la Société.

Évolutions

La rémunération globale attribuée au Président du Conseil d'administration au cours de 2022 s'élève à 512 200 euros, soit la même rémunération fixe qu'en 2021 (512 200 euros). La rémunération totale est ainsi restée stable entre 2020 et 2022. Cette évolution se compare à la croissance de l'EBITDA ajusté et une évolution de la rémunération moyenne des salariés de (4,68) %.

Méthodologie

Les ratios d'équité prennent en compte les éléments de rémunération attribués (rémunération fixe et rémunération variable). Afin d'éviter de potentiels biais, les primes exceptionnelles, les charges patronales et les avantages en nature ne sont pas considérés dans ces ratios.

Les ratios ont été calculés sur la population de la société OVH Groupe, qui n'est composée que d'une dizaine de personnes.

TABLEAUX POUR OVH GROUPE – MISE EN PERSPECTIVE DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AVEC LES PERFORMANCES DE LA SOCIÉTÉ ET LES RÉMUNÉRATIONS MOYENNE ET MÉDIANE DES SALARIÉS

Président du Conseil d'administration	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021 et 2022
Rémunération (en euros)	512 200	512 200	512 200	512 200	512 200	0
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	1,61	1,65	1,30	1,34	1,40	4,9 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	1,68	1,68	1,45	1,55	1,47	(5,4) %
Croissance de l'EBITDA ajusté	(8,6) %*	37,1 %	23,5 %	(0,4) %	17,4 %	17,4 %

Directeur général	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021 et 2022
Rémunération (en euros)	512 200**	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	1,61	3,22	2,54	2,61	2,74	4,9 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	1,68	3,27	2,84	3,03	2,87	(5,4) %
Croissance de l'EBITDA ajusté	(8,6) %*	37,1 %	23,5 %	(0,4) %	17,4 %	17,4 %

* Ratio déterminé selon le référentiel CRC99-02.

** Avant transformation de la Société en société anonyme, M. Octave Klaba occupait la fonction de directeur général pour l'exercice clos le 31 août 2018.

d) Ratios d'équité pour le périmètre France

Conformément aux 6° et 7° de l'article L.22-10-9 du Code de commerce, le présent document communique des ratios et leur évolution entre le niveau des rémunérations du Président du Conseil d'administration et du directeur général par rapport à la moyenne et à la médiane des salariés autres que mandataires sociaux.

Les ratios ont été calculés sur la base de la médiane et de la moyenne des rémunérations (salaire de base et rémunération variable) attribuées aux salariés de la Société.

Évolutions

La rémunération globale attribuée au Président du Conseil d'administration au cours de 2022 s'élève à 512 200 euros, soit la même rémunération fixe qu'en 2021 (512 200 euros). La rémunération totale est ainsi restée stable entre 2020 et 2022. Cette évolution se compare à la croissance de l'EBITDA ajusté et une évolution de la rémunération moyenne des salariés de 7,37 %.

Méthodologie

Les ratios de rémunération moyenne des employés et les ratios de rémunération médiane des employés, comparativement aux rémunérations du Président du Conseil d'administration et du directeur général, tendent à diminuer, comme le montrent les tableaux ci-dessous. Ils sont exprimés en valeur absolue.

Les ratios d'équité prennent en compte les éléments de rémunération attribués (rémunération fixe et rémunération variable). Afin d'éviter de potentiels biais, les primes exceptionnelles, les charges patronales et les avantages en nature ne sont pas considérés dans ces ratios.

Les ratios ont été calculés sur la population du périmètre France, soit la société OVH (Société par Actions Simplifiée enregistrée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 424 761 419), filiale de la société OVH Groupe qui concentre les effectifs permanents en France (contrat à durée indéterminée, sur un rythme temps plein, et présent sur les 12 derniers mois) d'OVHcloud ainsi que la société OVH Groupe. Ce périmètre est plus représentatif que celui d'OVH Groupe seule, qui n'est composée que d'une dizaine de personnes. La France représente près de 70 % de l'effectif permanent global tel que défini ci-dessus. Les biais potentiels des taux de change et des pratiques de rémunérations locales sont ainsi évités.

TABLEAUX POUR LE PÉRIMÈTRE FRANCE – MISE EN PERSPECTIVE DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AVEC LES PERFORMANCES DE LA SOCIÉTÉ ET LES RÉMUNÉRATIONS MOYENNE ET MÉDIANE DES SALARIÉS

Président du Conseil d'administration	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021 et 2022
Rémunération (en euros)	512 200	512 200	512 200	512 200	512 200	0
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	11,38	10,62	10,21	9,76	9,09	(6,9) %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	13,41	13,13	12,31	11,73	10,69	(8,9) %
Croissance de l'EBITDA ajusté	(8,6) %*	37,1 %	23,5 %	(0,4) %	17,4 %	17,4 %

Directeur général	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021 et 2022
Rémunération (en euros)	512 200**	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	11,38	20,73	19,92	19,06	17,75	(6,9) %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	13,41	25,64	24,04	22,91	20,87	(8,9) %
Croissance de l'EBITDA ajusté	(8,6) %*	37,1 %	23,5 %	(0,4) %	17,4 %	17,4 %

* Ratio déterminé selon le référentiel CRC99-02.

** Avant transformation de la Société en société anonyme, M. Octave Klaba occupait la fonction de directeur général pour l'exercice clos le 31 août 2018.

PROJETS DE RÉOLUTIONS ET RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉOLUTIONS

TEXTE DES PROJETS DE RÉOLUTIONS AGRÉÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2022

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes sociaux de l'exercice 2022 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2022

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes consolidés de l'exercice 2022 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

Approbation des dépenses et charges visés à l'article 39.4 du Code général des impôts

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, approuve les dépenses et charges comptabilisées par la Société et visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 62 675 euros et qui ont généré une charge d'impôt théorique estimée à 5 622 euros.

Quatrième résolution

Affectation du résultat de l'exercice 2022

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, et après avoir constaté que les comptes arrêtés au 31 août 2022 et approuvés par la présente assemblée font ressortir un résultat net comptable de 49 133 064 euros qu'elle décide d'affecter au compte de report à nouveau qui sera porté de (69 335) millions d'euros à (20 202) millions d'euros.

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédant l'exercice 2022.

Cinquième résolution

Approbation des conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et L. 225-40 à L. 225-42 du Code de commerce :

- ▶ approuve ce rapport dans toutes ses dispositions ainsi que les conventions nouvelles dont il fait état, approuvées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 août 2022 ;
- ▶ et prend acte des informations relatives aux conventions conclues et aux engagements pris au cours des exercices antérieurs.

Sixième résolution

Renouvellement du mandat de M. Miroslaw Kłaba en qualité d'administrateur du Conseil d'administration de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration et après consultation du comité des nominations, rémunérations et gouvernance, décide de renouveler le mandat de M. Miroslaw Kłaba en qualité d'administrateur, pour une période de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2026.

Septième résolution

Renouvellement du mandat de Mme Isabelle Tribotté en qualité d'administratrice, du Conseil d'administration de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration et après consultation du comité des nominations, rémunérations et gouvernance, décide de renouveler le mandat de Mme Isabelle Tribotté en qualité d'administratrice, pour une période de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2026.

Huitième résolution

Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration et après consultation du comité des comptes, constatant que les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléant sont arrivés à échéance décide :

- ▶ de renouveler pour six (6) exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028, le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la Société :
 - la société KPMG S.A., domiciliée 2, avenue Gambetta – Tour Eqho – 92066 Paris La Défense Cedex, 775 726 417 RCS Nanterre ;
- ▶ de renouveler pour six (6) exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028, le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la Société :
 - la société Grant Thornton, domiciliée 91, rue Nationale – 59000 Lille, 632 013 843 RCS Lille métropole ;
- ▶ et de ne pas renouveler, le mandat du commissaire aux comptes suppléant, l'Institut de Gestion et d'Expertise Comptable – IGEC, domicilié 22, rue Garnier – 92200 Neuilly-sur-Seine – 662 000 512 RCS Nanterre, ces derniers n'étant plus obligatoires.

Neuvième résolution

Vote sur la rémunération versée au cours de l'exercice 2022 ou attribuée au titre du même exercice à M. Octave Klaba, à raison de son mandat de Président du Conseil d'administration (vote ex-post)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, s'agissant du Président du Conseil d'administration :

- ▶ d'une part, les informations mentionnées à l'article L. 225-37-3 I du Code de commerce qui y sont présentées en application de l'article L. 225-100 II du Code de commerce ;
- ▶ et, d'autre part, en application de l'article L. 225-100 III du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice antérieur ou attribués au titre du même exercice, tels qu'ils figurent dans le chapitre 4, section 4.2.2.2 du document d'enregistrement universel 2022.

Dixième résolution

Vote sur la rémunération versée au cours de l'exercice 2022 ou attribuée au titre du même exercice à M. Michel Paulin, à raison de son mandat de directeur général (vote ex-post)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, s'agissant du directeur général :

- ▶ d'une part, les informations mentionnées à l'article L. 225-37-3 I du Code de commerce qui y sont présentées en application de l'article L. 225-100 II du Code de commerce ;
- ▶ et, d'autre part, en application de l'article L. 225-100 III du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice antérieur ou attribués au titre du même exercice, tels qu'ils figurent dans le chapitre 4, section 4.2.2.2 du document d'enregistrement universel 2022.

Onzième résolution

Vote sur les informations relatives à la rémunération 2022 des Mandataires sociaux (hors dirigeant mandataire social) mentionnées à l'article L. 225-37-3 I du Code de commerce (vote ex-post)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 225-100 II du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 225-37-3 I du Code de commerce concernant les mandataires sociaux (hors dirigeant mandataire social), telles qu'elles figurent dans le chapitre 4, section 4.2.2.2 du document d'enregistrement universel 2022.

Douzième résolution

Vote de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2023 (vote ex-ante)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, conformément à l'article L. 22-10-8, II du Code de commerce, la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration établie par le Conseil d'administration pour l'exercice 2023, telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et figurant dans le document d'enregistrement universel 2022 de la Société (section 4.2.2.2).

Treizième résolution

Vote sur la politique de rémunération du directeur général au titre de l'exercice 2023 (vote ex-ante)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, conformément à l'article L. 22-10-8, II du Code de commerce, la politique de rémunération du directeur général établie par le Conseil d'administration pour l'exercice 2023, telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et figurant dans le document d'enregistrement universel 2022 de la Société (section 4.2.2.2 a.).

Quatorzième résolution

Vote sur la politique de rémunération des mandataires sociaux (hors dirigeant mandataire social) au titre de l'exercice 2023 (vote ex-ante)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 225-37-2 II du Code de commerce, la politique de rémunération des mandataires sociaux (hors dirigeant mandataire social) de la Société, telle que présentée dans ledit rapport figurant dans le chapitre 4, section 4.2.2.1 du document d'enregistrement universel 2022.

Quinzième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-210 et suivants et L. 22-10-62 du Code de commerce, à acheter ou faire acheter des actions de la Société notamment en vue :

- ▶ de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants et L. 22-10-56 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ; ou
- ▶ de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ; ou
- ▶ de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 et L. 22-10-60 du Code de commerce ; ou
- ▶ de manière générale, d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée ; ou
- ▶ de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou

- ▶ de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ; ou
- ▶ de la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- ▶ de l'animation du marché de l'action par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise instaurée par l'Autorité des marchés financiers ;
- ▶ de permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué. Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que, à la date de chaque rachat, le nombre total d'actions achetées par la Société depuis le début du programme de rachat (y compris celles faisant l'objet dudit rachat) n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société à cette date (en tenant compte des opérations l'affectant postérieurement à la date de la présente assemblée générale), étant précisé que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation. Conformément à la loi, le nombre d'actions détenues à une date donnée ne pourra dépasser 10 % du capital social de la Société à cette même date. L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés à tout moment dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur sauf en période d'offre publique et par tous moyens, notamment sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociations, auprès d'internalisateurs systématiques ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par offre publique d'achat ou d'échange, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociations, auprès d'internalisateurs systématiques ou de gré à gré ou par remise d'actions consécutive à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement ou exercice d'un bon, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, ou de toute autre manière (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisé par l'un quelconque de ces moyens).

Le prix d'achat des actions dans le cadre de la présente résolution ne devra pas excéder 200 % du prix d'offre des actions offertes dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, ce prix maximum n'étant applicable qu'aux acquisitions décidées à compter de la date de la présente assemblée générale et non aux opérations à terme conclues en vertu d'une autorisation donnée par une précédente assemblée générale et prévoyant des acquisitions d'actions postérieures à la date de la présente assemblée générale.

L'assemblée générale délègue au Conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur le capital social ou les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat maximum susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action. Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé est fixé à cinquante millions d'euros (50 000 000 euros).

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions permises par la loi, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme de rachat, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, affecter ou réaffecter les actions acquises aux objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ou autres droits donnant accès au capital conformément aux dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de toute autre autorité compétente et toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Cette autorisation est donnée pour une période de 18 (dix-huit) mois à compter du jour de la présente assemblée générale. Elle prive d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Seizième résolution

Modification de l'article 21 – commissaires aux comptes

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, en application de la loi Sapin 2 sur la suppression de l'obligation de nommer un commissaire aux comptes suppléant, décide de procéder à la modification de l'article 21 (commissaires aux comptes) des statuts comme suit :

Ancienne rédaction

« Article 21 – commissaires aux comptes

L'assemblée générale ordinaire désigne un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires, et s'il y a lieu, un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants, dans les conditions fixées par la loi et les règlements.

Les commissaires sont nommés pour six exercices, leurs fonctions expirant après l'assemblée générale qui statue sur les comptes du sixième exercice. Ils sont rééligibles. Les commissaires aux comptes sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confère la loi. »

Nouvelle rédaction

« Article 21 – commissaires aux comptes

L'assemblée générale ordinaire désigne un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires, dans les conditions fixées par la loi et les règlements.

Les commissaires sont nommés pour six exercices, leurs fonctions expirant après l'assemblée générale qui statue sur les comptes du sixième exercice. Ils sont rééligibles. Les commissaires aux comptes sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confère la loi. »

Les autres dispositions des statuts ne sont pas modifiées

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Dix-septième résolution

Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROJETS DE RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 16 FÉVRIER 2023

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire afin de soumettre à votre approbation les résolutions suivantes :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2022.
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2022.
3. Approbation des dépenses et charges visés à l'article 39.4 du Code général des impôts.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2022.
5. Approbation des conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.
6. Renouvellement du mandat de M. Miroslaw Klabá en qualité d'administrateur, du Conseil d'administration de la Société.
7. Renouvellement du mandat de Mme Isabelle Tribotté en qualité d'administratrice du Conseil d'administration de la Société.
8. Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes de la Société.
9. Vote sur la rémunération versée au cours de l'exercice 2022 ou attribuée au titre du même exercice à M. Octave Klabá, à raison de son mandat de Président du Conseil d'administration (vote ex-post).
10. Vote sur la rémunération versée au cours de l'exercice 2022 ou attribuée au titre du même exercice à M. Michel Paulin, à raison de son mandat de Directeur général (vote ex-post).
11. Approbation des informations relatives à la rémunération 2022 des mandataires sociaux (hors dirigeant mandataire social) mentionnées à l'article L. 225 -37-3 I du Code de commerce.
12. Vote de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2023 (vote ex-ante).
13. Vote sur la politique de rémunération du Directeur général au titre de l'exercice 2023 (vote ex -ante).
14. Vote sur la politique de rémunération des mandataires sociaux (hors dirigeant mandataire social) au titre de l'exercice 2023 (vote ex-ante).
15. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

16. Modification de l'article 21 – commissaires aux comptes.

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

17. Pouvoirs pour formalités.

Le présent rapport a pour objet de présenter les projets de résolutions soumis par votre Conseil d'administration à votre assemblée générale, dont le texte complet est annexé au présent rapport (Annexe). Ce rapport est destiné à vous présenter les principaux points des projets de résolutions. Il ne prétend par conséquent pas à l'exhaustivité ; aussi est-il indispensable que vous procédiez à une lecture attentive du texte des projets de résolutions avant d'exercer votre droit de vote.

Ce rapport est également disponible sur le site Internet de la Société (<https://corporate.ovhcloud.com/fr/investor-relations/general-meeting/>) dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Point sur la marche des affaires sociales

L'exposé de la situation financière, de l'activité et des résultats de la Société et de son Groupe au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les diverses informations prescrites par les dispositions légales et réglementaires en vigueur figurent dans le rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2022 inclus dans le document d'enregistrement universel 2022 disponible sur le site Internet de la Société (<https://corporate.ovhcloud.com/fr/investor-relations/general-meeting/>), auquel vous êtes invités à vous reporter.

Depuis le début de l'exercice 2023, la Société a poursuivi son activité dans le cours normal des affaires.

Les événements postérieurs à la clôture sont décrits dans la note 2.2 « Événements postérieurs à la date de clôture » aux états financiers consolidés au 31 août 2022.

Les documents requis par la loi et les statuts ont été adressés et/ou mis à votre disposition dans les délais impartis.

Il est précisé que le Conseil d'administration a agréé l'ensemble des résolutions soumises à l'assemblée générale.

L'ensemble des résolutions relèvent de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire.

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés (1^{re} et 2^e résolutions)

Le Conseil d'administration soumet à votre approbation :

- ▶ les comptes sociaux (1^{re} résolution) ;
- ▶ les comptes consolidés (2^e résolution).

Les comptes sociaux et les comptes consolidés sont détaillés dans le chapitre 5 du document d'enregistrement universel de la Société relatif à l'exercice clos le 31 août 2022.

Il vous est également demandé (3^e résolution) d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 62 675 euros et qui ont généré une charge d'impôt théorique estimée à 5 622 euros.

Proposition d'affectation du résultat (4^e résolution)

Il vous est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2022, qui s'élève à 49 133 064 euros, en intégralité au poste « Report à nouveau ».

Nous espérons que cette proposition recevra votre agrément et que vous voudrez bien prendre la décision correspondante.

Approbation des conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce (5^e résolution)

Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figure dans le chapitre 4 du document d'enregistrement universel. Le Conseil d'administration vous propose d'approuver ce rapport et toutes ses dispositions.

Nous espérons que cette proposition recevra votre agrément et que vous voudrez bien prendre la décision correspondante.

Renouvellement du mandat de M. Miroslaw Klabá en qualité d'administrateur, du Conseil d'administration de la Société (6^e résolution)

Il vous est proposé, au titre de la 6^e résolution et en application de l'article 19 des statuts de la Société, de renouveler de M. Miroslaw Klabá, en qualité d'administrateur du Conseil d'administration, pour un mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2026.

Nous espérons que cette proposition recevra votre agrément et que vous voudrez bien prendre la décision correspondante.

Renouvellement du mandat de Mme Isabelle Tribotté en qualité d'administratrice, du Conseil d'administration de la Société (7^e résolution)

Il vous est proposé, au titre de la 7^e résolution et en application de l'article 19 des statuts de la Société, de renouveler le mandat de Mme Isabelle Tribotté, en qualité d'administratrice du Conseil d'administration, pour un mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2026.

Nous espérons que cette proposition recevra votre agrément et que vous voudrez bien prendre la décision correspondante.

Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes (8^e résolution)

Il vous est proposé au titre de la 8^e résolution de renouveler sur proposition du Conseil d'administration et après consultation du comité d'audit, constatant que les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléant sont arrivés à échéance :

- ▶ de renouveler pour six (6) exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028, le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la Société :
 - la société **KPMG S.A.**, domiciliée 2, avenue Gambetta – Tour Eqho – 92066 Paris La Défense Cedex, 775 726 417 RCS Nanterre ;
- ▶ de renouveler pour six (6) exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028, le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la Société :
 - la société **Grant Thornton**, domiciliée 91, rue Nationale – 59000 Lille, 632 013 843 RCS Lille métropole ;
- ▶ et de ne pas renouveler, le mandat du commissaire aux comptes suppléant, **l'Institut de Gestion et d'Expertise Comptable – IGEC**, domicilié 22, rue Garnier – 92200 Neuilly-sur-Seine – 662 000 512 RCS Nanterre, ces derniers n'étant plus obligatoires, en application de la loi Sapin 2.

Nous espérons que cette proposition recevra votre agrément et que vous voudrez bien prendre la décision correspondante.

Approbation des politiques de rémunérations des mandataires sociaux (de la 9^e à la 14^e résolution)

Le Conseil d'administration vous propose d'approuver la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société qui figure dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise au chapitre 4 du document d'enregistrement universel. La politique de rémunération précise toutes les composantes de la rémunération attribuable aux administrateurs (11^e et 14^e résolutions), au Président du Conseil d'administration (9^e et 12^e résolutions), au directeur général (10^e et 13^e résolutions).

Nous espérons que cette proposition recevra votre agrément et que vous voudrez bien prendre la décision correspondante.

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (15^e résolution)

Cette résolution autorise le Conseil d'administration à acheter ou faire acheter des actions de la Société.

Nous espérons que cette proposition recevra votre agrément et que vous voudrez bien prendre la décision correspondante.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Modification de l'article 21 – commissaires aux comptes des statuts de la Société (16^e résolution)

Le Conseil d'administration vous propose de modifier l'article 21 des statuts de la Société et la suppression de la mention des commissaires suppléants

Nous espérons que cette proposition recevra votre agrément et que vous voudrez bien prendre la décision correspondante.

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Pouvoirs (17^e résolution)

Enfin, il vous sera proposé au titre de la 17^e résolution de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de vos délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Nous espérons que cette proposition recevra votre agrément et que vous voudrez bien prendre la décision correspondante.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance des projets de résolutions qui vous sont présentés par le Conseil d'administration, de les approuver et de lui faire confiance pour toutes mesures à prendre concernant les modalités d'exécution de chacune des résolutions sollicitées.

Le Conseil d'administration

CONTACTS

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS



Assemblée Générale mixte du 16 février 2023

Je soussigné :

NOM ET PRENOM :

ADRESSE :

Propriétaire de : action(s) sous la forme :

nominative,

au porteur, inscrites en compte chez (*) :

prie la Société OVHcloud, de lui faire parvenir, en vue de l'Assemblée Générale du 16 février 2023 les documents visés par l'article R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce.

Ces documents ou renseignements sont disponibles sur le site Internet de la Société (**corporate.ovhcloud.com**), notamment dans la rubrique Relations Investisseurs / Assemblée Générale.

A _____, le ___/___/2023

Signature

NOTA : En vertu de l'alinéa 3 de l'Article R 225-88 du Code de commerce les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents visés à l'Article R.225-83 dudit Code à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.



Cette demande est à retourner à :

Uptevia

Assemblée Générale – 9 rue du Débarcadère
93751 Pantin Cedex

(*) Indication de la banque, de l'établissement financier ou du courtier en ligne, teneur de compte
(le demandeur doit justifier de sa qualité d'actionnaire par l'envoi d'une attestation de détention délivrée par l'intermédiaire habilité).



NOTES

A series of horizontal dashed lines for taking notes.

Contacts

Relations investisseurs

Investor.relations@ovhcloud.com

Relations média

media@ovhcloud.com



Crédits photographiques : OVHcloud et Xavier Popy



OVH Groupe

Société anonyme au capital de 190 540 425 euros
Siège social : 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix, France
R.C.S. Lille Métropole 537 407 926